la société historique acadienne

Vol 23 no 2 Avril-juin 1992

les cahiers

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

LES CAHIERS

Vol 23 no 2

Avril-juin 1992

TABLE DES MATIÈRES

Entre nous, R.-Gilles LeBlanc 59

Présence historique française à Sydney, N.-É., Robert Pichette 60

La vie de Jean-Amable Lelarge, Gérard Braud 80

Deux autres cloches acadiennes, Clarence-J. d'Entremont 89

Découverte d'un Jacob Bourgeois à La Ferté-Gaucher Critiques et commentaires, F.-René Perron 95

Document: Soeur Marie-Léonie et Placide Gaudet, Père Anselme Chiasson 104

Compte rendu, Jean Daigle 108

Les articles dans LES CAHIERS sont répertoriés dans ACADIENSIS, CANADIAN HISTORICAL REVIEW, et la REVUE D'HISTOIRE DE L'AMÉRIQUE FRANÇAISE.

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1369
Montage: Léa Girouard
Imprimé par l'Imprimerie A. Dupuis, Haute-Aboujagane, N.-B. E0A 1V0

ISSN 0049-1098

LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ACADIENNE

La Société historique acadienne fut fondée en 1960 dans le but de regrouper toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire acadienne. Son objectif principal est de se consacrer à la découverte, la collection et la publication de tout ce qui peut contribuer à mieux faire connaître et aimer l'histoire acadienne.

On peut devenir membre de la société en payant la cotisation de:

Membre à vie	$300.00
Membre bienfaiteur	50.00
Bibliothèques et institutions	25.00 (Canada) 30.00 (étranger)
Membre régulier	20.00 (Canada) 25.00 (étranger)
Membre étudiant	10.00

Tout membre en règle reçoit automatiquement pour l'année en cours, les Cahiers publiés par la société. Un montant de 12.00$ de la cotisation sert à défrayer les coûts de publication et d'expédition des Cahiers.

Pour tous renseignements, on communique à l'adresse suivante:

La société historique acadienne
Case Postale 2363, Succursale "A"
Moncton, N.-B., E1C 8J3

Conseil d'administration élu le 21 mai 1992

Présidente:	Mme Léone Boudreau-Nelson
Président sortant:	Me Alonzo LeBlanc
Vice-président:	M. Honoré Bourque
Secrétaire:	Mme Évangéline Roy
Sec.-adjointe:	Mme Léona Cormier
Trésorier:	M. Donald Cormier
Conseillers:	P. Anselme Chiasson
	M. Bernard LeBlanc
	M. Lewis LeBlanc
Rédacteur des Cahiers:	M. R.-Gilles LeBlanc
Sec. à l'expédition des Cahiers:	M. Oscar Duguay
Comité du fonds permanent:	M. Edgar Léger
	M. Edmond Babineau
Comité de surveillance:	Mme Rose-Alma Mallet
	Mme Marguerite Beaulieu

ENTRE NOUS

L'île Royale et Louisbourg occupent une place de choix dans les annales de notre histoire. Or, après la chute de la forteresse en 1758 et le passage définitif de cette colonie française sous contrôle britannique, seules les régions acadiennes de l'île Madame et de Chéticamp ont retenu l'attention des chercheurs en études acadiennes. C'est en vue de combler ce vide, que Robert Pichette nous présente son étude sur la présence française dans la région de Sydney, l'ancienne baie des Espagnols des Acadiens. L'auteur nous fait découvrir en même temps, un village acadien pratiquement inconnu, à savoir Frenchvale qui compte encore de nos jours, des descendants d'Acadiens.

Le deuxième article nous provient de Gérard Braud qui nous propose une intéressante notice biographique du vice-amiral Jean-Amable Lelarge. Né à Louisbourg, ce marin de carrière va passer en France après la Conquête et comme son concitoyen et contemporain, le vice-amiral Pierre Martin, il va s'illustrer dans la marine française pendant les guerres de la Révolution et de l'Empire.

Demeurant toujours dans la région de Louisbourg, nous reproduisons un texte de P. Clarence-J. d'Entremont sur les cloches des églises de Louisbourg et du Havre-de-la-Baleine. En réalité, cet article est présenté comme supplément à un texte que l'auteur a déjà publié dans les Cahiers.

Les trouvailles de F.-René Perron sur les origines de Jacob Bourgeois ont suscité beaucoup d'intérêt de la part des chercheurs, ce qui n'a pas manqué de provoquer des réactions chez ces derniers. Monsieur Perron nous soumet donc un texte dans lequel il tente de faire le point sur cette découverte et sur les critiques qui en ont découlé.

Nous reproduisons ensuite deux lettres que se sont échangés Mère Marie-Léonie et Placide Gaudet sur la vocation de notre illustre généalogiste et historien acadien. C'est nul autre que le P. Anselme Chiasson qui nous présente cet échange épistolaire dans lequel nous apprenons des faits intéressants sur la carrière et le caractère de Placide Gaudet et sur sa perception du rôle de la femme, entre autres.

En dernier lieu, le professeur Jean Daigle nous soumet une critique du dernier ouvrage de l'historienne Naomi Griffiths sur les Acadiens.

R.-Gilles LeBlanc
Rédacteur

PRÉSENCE HISTORIQUE FRANÇAISE À SYDNEY, N.-É.[1]

Robert Pichette

Présence historique française à Sydney

L'établissement d'une école française à Sydney, il y a peu, représente probablement la première instance d'une présence francophone solide dans ce qu'il est convenu d'appeler la région du Cap-Breton industriel. De la souveraineté de la France sur l'ancienne île Royale il reste, à vrai dire, peu de souvenirs tangibles, exception faite de Louisbourg, et de quelques toponymes qui ont survécu tant bien que mal et plutôt mal que bien! C'est le cas de Lingan sous lequel on ne reconnaîtrais pas L'Indienne; de Lorraine, anciennement Lorembec, Mira pour Miré, Catalone, déformation de Catalogne, Gabarus dont on ignore le sens, Baleine, Boularderie, Bras d'Or et même Glace Bay qui retient dans son nom hybride une trace de son passé français.[2]

Sydney, ou du moins le site sur lequel la ville s'est développée, était connue jadis sous le nom de baie des Espagnols. C'est Nicolas Denys (1598-1688), gouverneur et lieutenant général de l'Acadie,

1. Conférence prononcée devant la section de Sydney de la Fédération des Acadiens de la Nouvelle-Écosse, le 3 avril 1990.

2. Sur la toponymie néo-écossaise on consultera avec profit: Thomas J. Brown, **Nova Scotia Place Names**, North Sydney(?), 1922, et **Place Names and Places of Nova Scotia**, Public Archives of Nova Scotia, [1967], réédition par Mika Publishing Company, Belleville, Ontario, 1974. Bras d'Or est certainement une déformation de Labrador, lui-même une corruption du portugais Lavrador qui signifierait *laboureur*.

seigneur du Cap-Breton depuis 1653,[3] qui, le premier semble-t-il, fait état de cette appellation dans son livre, rédigé en Acadie mais publié à Paris en 1672; **Description géographique et Historique des costes de l'Amérique septentrionale. Avec l'Histoire naturelle du Païs.**

Nicolas Denys, surnommé *la grande barbe* par les Micmacs, nous a laissé la description suivante des lieux:

> *Passant plus avant l'on trouve la rivière aux Espagnols, & à l'entrée de laquelle des navires peuvent estre en seureté: il y a une montagne de très bon charbon de terre à quatre lieuës avant dans la rivière, la terre est assez bonne; de l'autre costé elle est couverte de boulleaux, haistres, erables, fresnes, & quelques-peu de chesnes: il s'y trouve aussi des pins & des sapins...*[4]

Le toponyme, selon l'historien William F. Ganong, serait le plus vieux toponyme européen sur le continent nord américain.[5] Il rappelait certainement la présence des pêcheurs Basques, originaires des provinces basques d'Espagne, qui pêchaient dans cette région depuis un temps immémorial.

Usant de son droit de seigneur, Denys donna au havre le nom *La R*[ivière] *Denys* mais c'est l'appellation ancienne qui survécue au point où les Anglais la transformèrent en *Spanish Bay.*

Nicolas Denys est le premier à signaler la présence de charbon dans la région. Dans son *Avertissement au lecteur* il ne manque pas de souligner dans les termes suivants l'importance qu'il y attachait: *Il y a des mines de charbon de terre dans l'étendüe de ma concession & sur le bord de la mer, qui se trouve aussi bon que celui d'Écosse, par les épreuves que j'en ay faites diverses fois sur le lieu & en France...*[6]

---

3. Le Père Clarence-J. d'Entremont a consacré une magistrale étude à Nicolas Denys, agrémentée de la plus complète bibliographie publiée jusqu'à présent, et du texte de l'oeuvre originale abondamment et savamment annoté et commenté: Clarence-J. d'Entremont, **Nicolas Denys sa vie et son oeuvre**, Yarmouth, N.-É., 1982, 623 p.

4. **Description géographique et Historique des costes de l'Amérique septentrionale, Avec l'Histoire naturelle du Païs**, tome I, Paris MDCLXXII, dans Nicolas Denys, **The Description and Natural History of the Coasts of North America (Acadia)**, William F. Ganong, ed., Toronto, 1908, The Champlain Society, p. 492.

5. «... *perhaps the oldest European name on the continent of North America.*» **Ibid.**

6. **Ibid.**, p. 458.

Notons au passage cette référence à l'Écosse qui n'est pas déplacée dans le contexte de l'histoire de la Nouvelle-Écosse et de l'établissement, en 1621, d'une colonie écossaise par sir William Alexander.

On le voit, les charbonnages du Cap-Breton ont une longue histoire car Denys exploita ses mines qui se trouvaient à fleur de terre, sinon à fleur d'eau, rendant leur exploitation facile. Si facile, en fait, que ce brave Denys se faisait voler systématiquement et, après lui, la couronne. Un mémoire du temps signale la présence de vingts navires venus de Boston pour s'approvisionner illégalement en charbon.

Un autre mémoire, daté de 1706, parle longuement des mines de charbon à la baie des Espagnols, à la baie de L'Indienne et le long du littoral en direction du lac Bras d'Or. Colbert élabora même un projet d'exploitation du charbon de la baie des Espagnols auquel il greffait l'établissement d'une rafinerie de sucre en provenance des Antilles et d'un chantier naval à cause de l'abondance des chênes.[7] Il ne semble pas que les gisements de la baie des Espagnols, sur la rive sud, c'est-à-dire sur le territoire de Sydney Mines comme il appert sur une carte de 1752, aient été exploités. Par contre, les gisements de L'Indienne étaient utilisés pour alimenter les briqueries et les fours à chaux qui furent établis à la baie des Espagnols par les Français, en 1733, et dont nous reparlerons.[8]

Nous savons qu'une escadre navale, commandée par le chevalier Digoine du Palais,[9] composée de six bâtiments, vint mouiller dans le havre de la baie des Espagnols le 24 septembre 1692. À cette occasion, le pilote Jean Albert avait effectué un sondage de la baie d'une rigoureuse exactitude. Or, un mémoire anonyme, daté de 1706 propose un établissement français considérable au Cap-Breton avec la baie des Espagnols, dont l'auteur anonyme vante les qualités, comme chef-lieu. Parmi les avantages énumérés par l'auteur du

---

7. J.S. McLennan, **Louisbourg from its Foundation to its Fall 1713-1758**, 1918, réédition par The Book Room Limited, Halifax, 1979, p. 9.

8. Francis Dilys, **The Mines and Quarries of Cape Breton Island during the French Period, 1713-1760**, edited by Margaret Van Every, Report for the Research and Interpretation Sections, Fortress of Louisbourg, November 15, 1965.

9. Probablement Camille Digoine du Palais, admis dans l'Ordre de Malte en qualité de chevalier dans la Langue d'Auvergne, le 27 mai 1666. Voir Abbé [René] de Vertot, **Histoire des Chevaliers Hospitaliers de S. Jean de Jérusalem, appelés depuis Chevaliers de Rhodes, et aujourd'hui Chevaliers de Malthe**, Paris, MDCCLXXVIII, tome 7, p. 155-156.

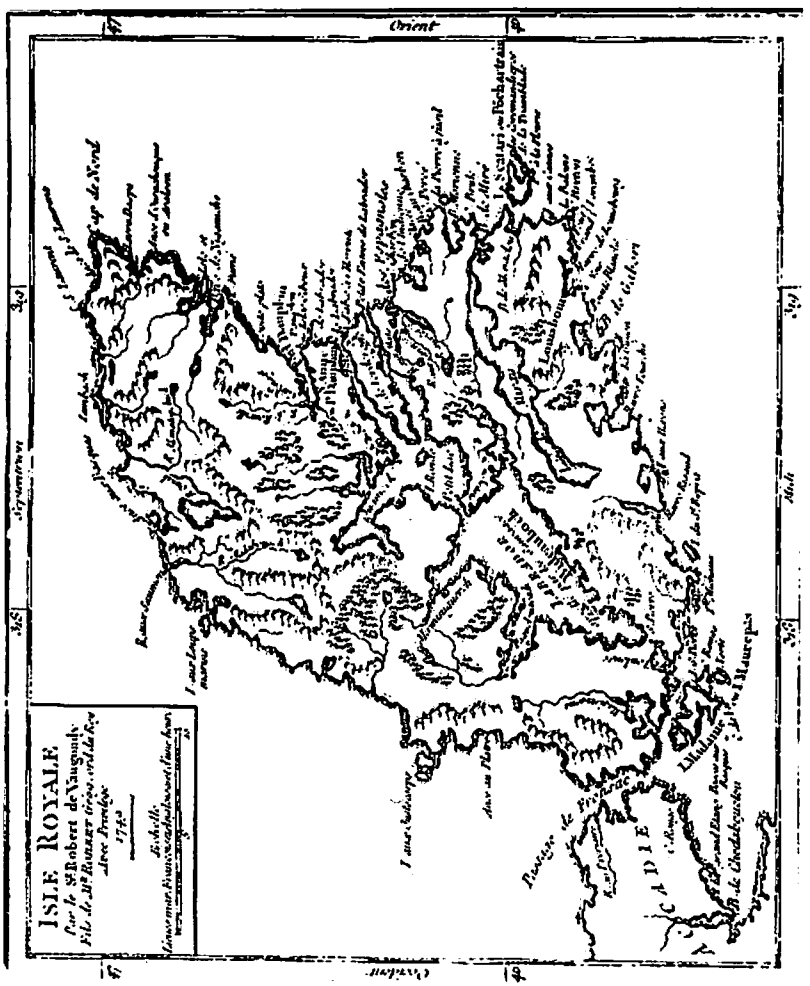

Carte de l'Isle Royale par le Sr Robert de Vaugondy, 1749.
(Source: CEA, cb-13-1749)

mémoire, il note que cet établissement deviendrait *le Boulvard et la magazin des colonies de Canada, de l'Acadie et de Plaisance.*[10]

On sait qu'il n'en fut rien et que, lorsque la France, par le traité d'Utrecht, perdit définitivement et l'Acadie et Terre-Neuve, elle récupéra le Cap-Breton, promptement baptisé île Royale. Lorsqu'il fut question d'y établir une capitale fortifiée il ne semble pas que la baie des Espagnols ait retenue l'attention longtemps car on favorisait ou Port-Dauphin, l'actuel Englishtown, ou le Havre-à-l'Anglais qui, transformé en Louisbourg, l'emporta.

À l'été 1696, la baie des Espagnols devait servir de point de rencontre à la flotte de Pierre Le Moyne d'Iberville (1661-1706) parti à la conquête du fort de Pemaquid, première bordée dans les célèbres campagnes que d'Iberville mena en Acadie et à Terre-Neuve de 1696 à 1697. Arrivé à la baie des Espagnols le 26 juin 1696, il prit à son bord vingt-sept Micmacs qui y campaient en l'attendant. Le célèbre abbé Jean Baudoin relate dans son **Journal** qu'à l'arrivée *ils se sont tous confessés: j'en ay batisé quelqu'uns et mariés d'autres: leurs camarades estaient desjà allés en guerre...* On le sait, les Micmacs, fidèles alliés des Français, constituaient un appoint de guerre important.

Par ailleurs, Versailles employait tous les moyens pour convaincre les Acadiens restés dans l'ancienne Acadie, c'est-à-dire la terre ferme de la Nouvelle-Écosse, de s'installer à l'île Royale. La proposition ne leur plaisait pas car ceux-ci n'y retrouvaient pas les excellentes terres qu'ils défrichaient depuis déjà plusieurs générations.[11] Cependant, peut-être à cause de l'instabilité politico-militaire qui marqua l'époque, on constate que des centaines d'Acadiens quittèrent la Nouvelle-Écosse continentale pour s'installer, au début de 1749, à l'île Saint-Jean, l'actuelle île du Prince-Édouard, qui devait devenir, du moins dans l'esprit des administrateurs de l'île Royale, le grenier de cette colonie.

Enfin, à l'été de 1749, il en vint aussi une centaine de la région d'Halifax. Plusieurs familles s'installèrent à Mordienne et à L'Indienne, d'autres à la baie des Espagnols. Bien qu'il y ait eu un établissement français à L'Indienne dès 1724, la population y était

---

10. J.S. McLennan, op. cit., pp. 22-31. Voir aussi, Robert Le Blant, **Un colonial sous Louis XIV Philippe de Pastour de Costebelle Gouverneur de Terre-Neuve puis de l'île Royale (1661-1717)**, Paris et Dax, 1935, p. 166-167. Le Blant émet l'hypothèse que Denis Riverin, conseiller au Conseil Supérieur de Québec, aurait été l'auteur du mémoire anonyme.

11. Bona Arsenault, **Louisbourg 1713-1758**, Québec, Le Conseil de la vie française en Amérique, 1971, p. 30.

passée de 131 âmes à 20 en 1734. Les opinions de bon nombre de militaires et de fonctionnaires sur les Acadiens infirment souvent les thèses de l'haglographie officielle de l'Acadie. L'un d'eux parle d'une *nation indolente naturellement... difficile à gouverner.* Un autre stigmatise *la paresse naturelle de ces peuples qui, se trouvant un établissement tout fait, ne sont pas d'humeur de travailler pour s'en défricher un autre.*[12]

Pourtant, la récolte à l'automne de 1750 avait produit, selon le commissaire-ordonnateur Prévost, *de très beaux choux et de bons navets*! L'indépendance naturelle des Acadiens devait exaspérer tout un petit milieu civil et militaire dont l'existence entière n'avait qu'un but unique; le service du roi.

À l'hiver de 1751 on estimait à 2,200 le nombre d'Acadiens, hommes, femmes et enfants, installés à l'île Royale. Le recensement de la colonie effectué par le sieur de La Roque au printemps de 1752 donne 196 habitants à la baie des Espagnols. Il dénombre 20 adultes et 18 enfants à L'Indienne. Ces deux communautés n'étaient pas peuplées uniquement de familles acadiennes; plusieurs étaient venues directement de France ou d'ailleurs sur l'île. Par contre, Mordienne comptait 64 habitants, adultes et enfants, tous acadiens.

La même année, on essaya d'établir une briquerie à la baie des Espagnols. Ce ne fut pas un succès. Déjà, en 1733, on y avait établi deux fours à chaux, matériau essentiel pour la fabrication du mortier, sans obtenir de meilleurs résultats qu'avec la briquerie. Thomas Pichon (1700-1781), le secrétaire du gouverneur comte de Raymond et qui trahit les Français lors du dernier siège de Louisbourg, a laissé une description fort détaillée des îles Royale et Saint-Jean.[13] De la baie des Espagnols Pichon écrit: *Quelques habitans de l'Acadie s'y font établis et y ont commencé quelques défrichés qui jufqu'ici n'ont prefque rien produit...*

Le gouverneur Jean-Louis, comte de Raymond (c1702-1771), avait une idée fixe, la colonisation de l'île Royale. C'est lui qui avait manigancé, au début d'octobre 1752, le mariage simultané de quinze

---

12. Sur l'établissement acadien de la baie des Espagnols on lira avec intérêt l'excellent article de A.J.B. Johnston, «*Avant les Loyalistes - Les Acadiens dans la région de Sydney, 1749-1754*» dans SHA, vol. 19, no 3, [juillet-septembre 1988], p. 105-113.

13. [Thomas Pichon], **Lettres et Memoires Pour servir à L'Histoire Naturelle, Civiles et Politique du Cap Breton, Depuis Son établiffement jufqu'à la reprife de cette Ifle par les Anglois en 1758**, La Haye, MDCCLX, réimpression par S.R. Publishers Limited Johnson Reprint Corporation Mouton & Co. N.Y., 1966, p. 49.

soldats avec des femmes de Louisbourg à la vertu plus que douteuse! Il est vrai qu'on disait des maris qu'ils étaient les plus méchants garnements de la garnison.[14] Jugez du plaisir du gouverneur lorsqu'il découvrit à la baie des Espagnols quelque soixante filles en âge de se marier, de préférence à des colons de l'île, *ce qui ne peut produire que de très bons effets, et determiner ces Acadiens, naturellement inconstans, à se fixer, avec plus de plaisir dans la colonie et à en augmenter la force....*[15]

Or, malgré une assistance jugée coûteuse par les autorités, et à la suite de récoltes insuffisantes, les Acadiens, constatant que le sol de l'île Royale ne se comparait en rien à celui qu'ils avaient cultivé si longtemps en Acadie, demandèrent au nouveau gouverneur, le chevalier de Drucour, la permission de quitter leurs terres. Drucour, sympathique à leur problème, accorda la permission désirée à l'automne de 1754. Quelques-uns sans doute restèrent mais ce départ marqua la fin de l'établissement acadien dans la région de la baie des Espagnols. L'année suivante, 1755, allait voir le commencement du grand drame acadien et 1758 la fin de l'hégémonie française au Cap-Breton.

Lorsque le Cap-Breton devint colonie britannique, en 1785, c'est un curieux personnage, Suisse d'origine française, qui choisit l'ancienne baie des Espagnols comme capitale de cette nouvelle colonie. Le lieutenant-gouverneur Joseph-Frédérick Wallet DesBarres était né soit à Bâle, en Suisse, soit à Paris, en 1721, d'une famille protestante originaire de la principauté de Montbéliard, au sud-est de la France.[16]

Cette principauté, passée à la Réforme protestante, appartenait à une branche cadette de la maison ducale, et plus tard royale, de Wurtemberg. Or, il n'est peut-être pas sans intérêt de signaler ici que DesBarres avait été devancé au Cap-Breton, au XVIIIe siècle, par un compatriote aux origines peu banales. Charles-Léopold-Ébérard de L'Espérance, baron du Saint Empire et lieutenant à Louisbourg dans le régiment suisse de Karrer, était né à Montbéliard vers 1700, l'un des 23 enfants illégitimes du prince régnant de Montbéliard, Léopold-

---

14. Robert Pichette, «*Une frénésie nuptiale à Louisbourg*», **Pour l'honneur de mon prince...**, Moncton, Michel Henry éditeur, 1989, p. 19-20.

15. A.J.B. Johnston, «*Avant les Loyalistes...*», **op. cit.**

16. Lois K. Kernaghan, «*"A Most Eccentric Genius": The Private Life of J.F.W. DesBarres*», **Nova Scotia Historical Review**, vol. 5, no 2, (1985), p. 41-59 et R.J. Morgan, notice biographique dans le **Dictionnaire biographique du Canada**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1987, vol. VI, 1821-1835, p. 192-197.

Ébérard de Wurtemberg.[17] Son propre fils, Charles-Gabriel-Sébastien, baron de L'Espérance, naquit à Louisbourg en 1725 et servit lui-aussi dans le régiment de Karrer. Il fut deux fois gouverneur de Saint-Pierre et Miquelon. Il est même permis de croire que DesBarres et le baron de L'Espérance se soient connus car, en 1783, lorsque la Grande-Bretagne rendit les îles à la France, elle permit également à la population de s'approvisionner en bois à Terre-Neuve et en charbon au Cap-Breton.

Il ne semble pas y avoir eu une population francophone dans Sydney et ses entours durant tout le 19e siècle, sauf pour une enclave appelée French Village, parfois Frenchville et officiellement connu sous l'appellation Frenchvale.[18] Il y a belle lurette que cette petite localité francophone, située à quelques kilomètres seulement de Sydney, près de Leitches' Creek, a perdu toute caractéristique francophone mais, pendant longtemps, elle constitua un arrêt obligatoire pour les visiteurs de marque de passage au Cap-Breton. Déjà, en 1823, Thomas Chandler Haliburton,[19] le créateur de Sam Slick et dont les textes subséquents, sympathiques aux Acadiens, servirent à Longfellow,[20] avait écrit: *Descendants of the old French Colonists inhabit the little Bras d'Or, from the mouth to the part where it grows wide, in which latter spot the settlement takes the names of the French Village.*

Sa population était composée principalement d'Acadiens venus de l'île du Prince-Édouard[21] et la première description détaillée que nous en ayions provient de Monseigneur Joseph-Octave Plessis (1763-1825), évêque de Québec, dont l'immense diocèse englobait alors les provinces Maritimes. Le prélat fit trois visites pastorales en Acadie (et pour les besoins de la cause, l'expression ici englobe le Cap-Breton). Lors de son troisième voyage, à l'été de 1815, Monseigneur Plessis avait célébré la messe dans une minable chapelle, à Sydney, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste.

---

17. **Dictionnaire biographique du Canada**, Québec, 1969, Les Presses de l'Université Laval, vol. II, 1701-1740, p. 424-424, et vol. IV, 1771-1800, p. 470-471.

18. **Gazeteer of Canada Nova Scotia**, Canadian Board on Geographical Names, Ottawa, 1961, p. 60. À noter que **Place-Names and Places of Nova Scotia** donne Frenchville pour cette localité.

19. **An Historical and Statistical Account of Nova Scotia**, 1829, cité par Brian Tennyson, **Impressions of Cape Breton**, s.l., 1986, p. 87-107.

20. Naomi Griffiths, «*Longfellow's Evangeline: The Birth and Acceptance of a Legend*», **Acadiensis**, vol. XI, no 2, [printemps 1982], p. 29-41.

21. Voir la note 18.

On constate au récit qu'en a laissé l'évêque dans son journal qu'il n'y avait pas de Français à Sydney à cette époque, et fort peu de catholiques, car Monseigneur Plessis écrit lui-même, à la troisième personne: *Le prélat annonça néanmoins la parole à cette assemblée et lui expliqua les trois premières demandes de l'Oraison dominicale, autant qu'il le pouvait faire en Anglais....*[22] Il note, cependant, que Sydney était fréquenté par les gens d'Arichat qu'il appelle *les Arishatiens*,[23] qui y venaient visionner en charbon.

Le lendemain, dimanche, il était avec sa suite à Sydney Mines où il dû s'accommoder d'une écurie ... *catéchisant et confessant les fidèles, la plupart Irlandais, rebut de leur patrie, venus de chez eux à Terreneuve et de là à la mine...* précise-t-il.[24]

De là il se rendit à pied, le 26 juin, au village français, où il arriva à dix heures du matin. L'évêque et ses quatre compagnons[25] logèrent chez François Lejeune, *l'habitant le plus aisé du lieu* souligne le prélat. La savoureuse description qu'il en a laissé mérite d'être citée presque en son entier car l'évêque fut désagréablement surpris par l'ignorance de ses ouailles, au point où il ne put retenir une exclamation qui exprime tout son désarroi pastoral:

> *Quelle Chrétienté, bon Dieu! Il n'y a peut-être pas un endroit dans le diocèse de Québec où la Religion Catholique soit tombée aussi bas. Non seulement les enfants ignorent la doctrine chrétienne, mais il n'est pas rare de trouver des hommes de 20, de 25 et de 30 ans qui n'ont pas encore communié. Cette pauvre peuplade, ayant toujours été par son isolement hors de la portée des missionnaires, recevait ci-devant 8 jours de visite, chaque année, de la part de Mr Lejamtel.*[26] *Mais il n'avait pu y aller depuis 4 ans. L'homme ennemi avait*

---

22. «*Le journal des visites pastorales en Acadie de Mgr Joseph-Octave Plessis 1811-1812-1815*», Moncton, SHA, vol. XI, nos 1-3, (1980), p. 154.

23. Ibid., p. 141.

24. Ibid., p. 163.

25. Les abbés de Boucherville, François Lejamtel, Rémi Gaulin et le factotum Louis Bolduc dit Louisonnet.

26. L'abbé François Lejamtel, né à Coutances, France, en 1758, décédé à Bécancourt, au Québec, en 1835. Prêtre du Saint-Esprit, ordonné en 1783. Il fut missionnaire à Saint-Pierre et Miquelon. Refusant le serment constitutionnel, il se réfugia aux Îles-de-la-Madeleine. Curé d'Arichat de 1792 à 1819. Monseigneur Plessis fait le plus grand cas de ses vertus et de ses qualités. Voir A.A. Johnston, **A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia**, Antigonish, St. Francis Xavier University Press, vol. I, 1611-1827, 1960, p. 32 et vol. II, 1827-1880, p. 99.

profité de cette absence pour semer de l'ivraie dans le petit champ. Elle y a étouffé la bonne semence. Pour être ignorans, les gens n'en sont pas moins enclins aux différentes passions qui agitent le coeur de l'homme, et d'ordinaire ils sont moins capables de résister à leurs mauvais penchans. Le peuple dont il s'agit ici, ne sachant à quoi s'occuper, les dimanches et fêtes, et n'ayant point de chapelle pour s'assembler, les a changés en jours de divertissements et de débauche. Les bals et les ivrogneries ont pris la place des exercices de Religion. Le libertinage est venu bientôt après. Le peu de vigilance des pères et mères l'a favorisé. Des liens se sont formés même entre parens. On a voulu contracter des alliances, et à defaut de prêtre on a eu recours à des magistrats, même à des ministres hérétiques, sans égard aux empêchemens dont on était lié et dont l'Église catholique peut seule dispenser. Il n'y a pas à la Petite Brador moins de 8 à 10 couples de cette espèce. Il faudrait séparer ces personnes, les instruire du cathéchisme qu'ils ignorent, leur inspirer de la douleur de leur mauvaise démarche, les mettre en pénitence, et enfin les marier légitimement. Tout cela exigerait de leur part de la docilité, et de la part d'un Ecclésiastique la facilité de résider parmi eux un temps assez considérable pour multiplier auprès d'eux ses soins, ses exhortations et ses prières.

L'évêque énumère ensuite une longue liste de choses qu'il faudrait faire pour remédier à la situation, notamment un prêtre qui résiderait dans la localité au moins six mois par année. Mais les prêtres sont rarissimes à l'époque. Il décide donc la construction d'un logement pour le missionnaire éventuel et il admoneste les fidèles à vivre plus chrétiennement et à se rendre à Arichat pendant quelques semaines pour régulariser leurs situations maritales. Monseigneur Plessis ne se faisait aucune illusion sur le résultat de ses saintes exhortations et, réaliste, il écrit: ... *il est douteux qu'ils y aillent, et il faut avouer que des gens qui ont de petits enfans à traîner après eux, ne peuvent guère s'éloigner de leurs maisons et de leurs travaux.*

Le 27 juin, regrettant de ne pouvoir faire communier même quelques-unes de ses ouailles à cause de *l'excessive ignorance des uns et les concubinages des autres* écrit-il, l'évêque et sa suite poursuivirent leur mission plus loin au Cap-Breton.[27]

---

27. Les citations sont extraites de «*Le journal des visites...*», op. cit., p. 163-165.

Mais si, au début du 19e siècle tout au moins, la population française brillait surtout par son absence à Sydney, la petite ville se rattrapait en étant le poste de ravitaillement en charbon surtout, et en denrées bien sûr, de la flotte française qui s'y ravitaillait entre ses courses sur le *French Shore* de Terre-Neuve et les Antilles françaises. Expliquons brièvement qu'après la perte de Terre-Neuve, en 1713, la France avait conservé des droits de pêche sur le littoral ouest de l'île de Terre-Neuve et que ces droits, réaffirmés à plusieurs reprises, ont duré jusqu'en 1904.

Parce que Sydney était une situation de ravitaillement importante pour la France celle-ci y nomma un consul honoraire. Sydney fut ainsi, fort probablement, le siège du premier consulat de France dans ce qui est devenu par après le Canada.

À vrai dire, on ne sait pas au juste si le titulaire de ce poste était agent consulaire, vice-consul honoraire ou consul honoraire. Qu'importe! Le titulaire était un personnage considérable. L'honorable John Bourinot (1814-1884), cumulait les vocations et les tâches de marchand, fournisseur d'équipement maritime, député à l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse, juge de paix et il fut l'un des premiers sénateurs nommés par la reine Victoria au moment de la Confédération canadienne que Bourinot avait appuyé.[28] Né à Grouville, à l'île de Jersey, le 15 mars 1814, Bourinot avait fait ses études à Caen, en Normandie, toute proche des îles anglo-normandes.

La biographie de ce personnage reste à faire mais il faut souligner que tous les chroniqueurs de l'époque, Anglais ou Français, s'accordent pour faire l'éloge de sa bonté, de sa courtoisie et de sa légendaire hospitalité, surtout envers les marins français. Nous connaissons sa maison non seulement par les descriptions précises qui en ont été faites mais aussi par une toile d'un artiste français, J. Ralier, peinte vers 1850, et conservée à la galerie d'art du University College of Cape Breton. Elle était située sur l'Esplanade, à peu près ou sont les numéros civiques 156 et 158,[29] et un immense tricolore français flottait au grand mât de la résidence

28. A.A. MacKenzie, «*Bourinot, John*», **Dictionnaire biographique du Canada**, Québec, Les Presses de l'Université Laval, vol. XI, 1881 à 1890, p. 105-104 et Brian Tennyson, «*Economic Nationalism and Confederation: A Case Study in Cape Breton*», **Cape Breton Historical Essays**, Sydney, 1980, University College of Cape Breton Press, Don MacGillivray and Brian Tennyson ed., p. 54-65.

29. Debra McNabb et Lewis Parker, **Old Sydney Town-Historic Buildings of the North End**, Sydney, 1986, Old Sydney Society, p. 73.

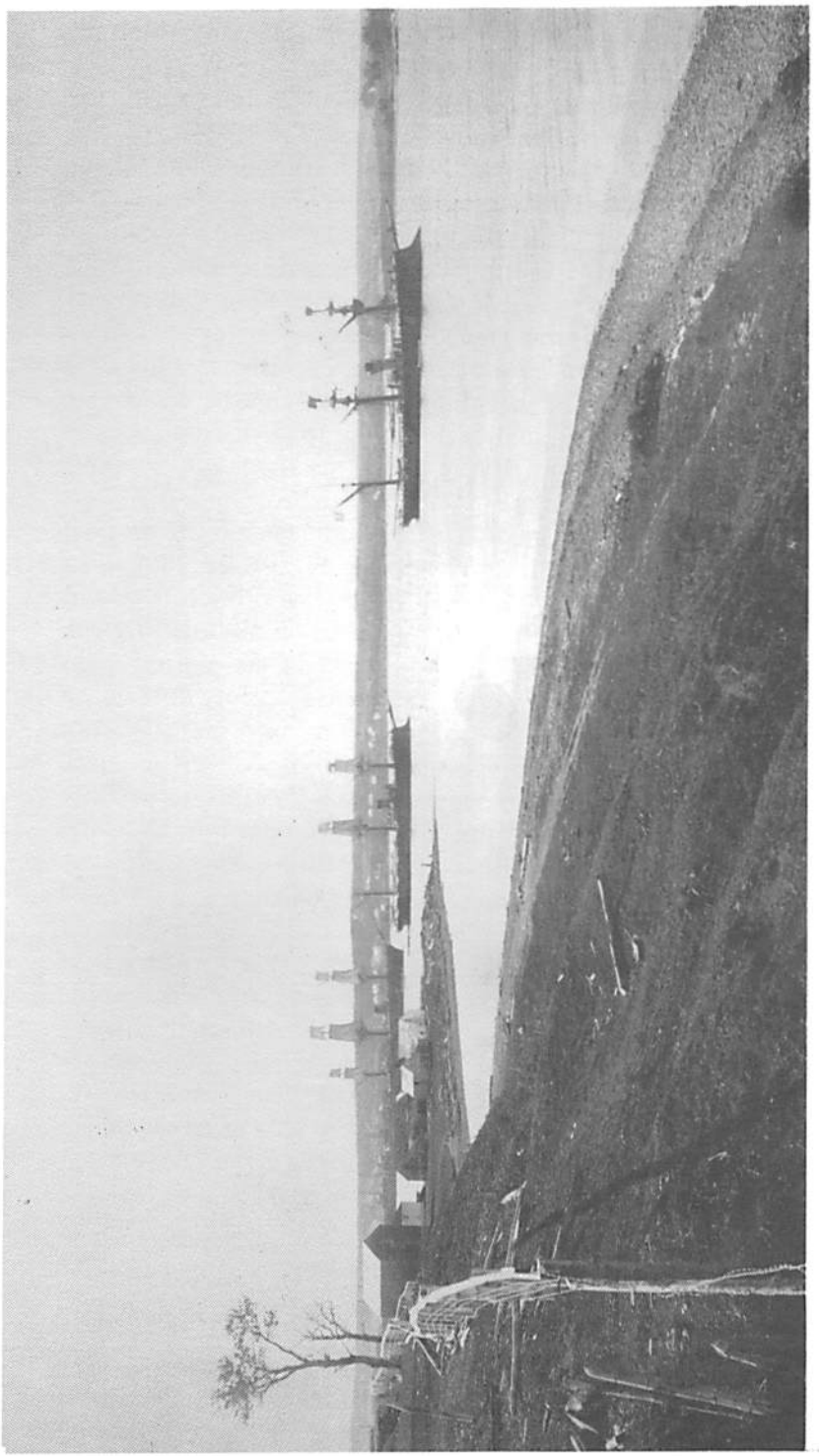

Vaisseaux de guerre français dans la rade de Sydney en 1894.
(Source: CEA, Coll. J.C. Bourinot, P854-113)

Or parmi les innombrables visiteurs de marque que Bourinot accueillit le plus important, du moins le plus célèbre, fut sans contredit le comte Arthur de Gobineau (1818-1882), qui fit un assez long séjour à Terre-Neuve et en Nouvelle-Écosse, en 1859, en qualité de commissaire du gouvernement de Napoléon III pour enquêter sur la situation des pêches le long du *French Shore*, à Terre-Neuve.

Gobineau était un diplomate de carrière qui remplit de nombreux postes diplomatiques en Grèce, en Perse et en Amérique. Il avait même été chef de cabinet d'Alexis de Tocqueville alors que celui-ci était ministre des Affaires étrangères de France. Ethnologue avant le mot, Gobineau, au moment de son séjour au Cap-Breton, était déjà célèbre pour son **Essai sur l'inégalité des races**, oeuvre dénuée de tout fondement scientifique, publiée de 1853 à 1855, et dont les nazis s'inspirèrent largement pour étayer leurs insoutenables théories racistes.[30]

De son passage en Amérique du nord, Gobineau a laissé un récit fort intéressant qu'il publia dès son retour en France, en 1861, chez Hachette, sous le titre: **Voyage à Terre-Neuve**. Les Éditions du Jour, de Montréal, publièrent, en 1972, une réimpression du texte original, commenté par feu le juge Robert Cliche, d'où les extraits cités proviennent.[31] Gobineau est un excellent styliste et c'est le texte en son entier qu'il conviendrait de lire car Gobineau a aimé le Cap-Breton et les observations pertinentes de ce monarchiste inconditionnel, compte tenu de ses faramineuses théories sur l'origine et l'évolution des races qu'il applique naturellement aux Micmacs, sont d'une étonnante perspicacité, pour ne pas dire d'actualité.

Pour Gobineau, Sydney se présentait comme suit:

> *Du dehors elle paraît beaucoup plus grande qu'elle ne l'est en réalité. C'est plutôt une apparence de ville qu'une cité réelle. Les rues ont été tracées sur un plan qui n'était pas modeste. Les fondateurs semblent avoir eu en vue de ne pas gêner un développement comme celui de Boston ou de New York, et rien n'annonce que les choses doivent en arriver là. J'ai remarqué peu de constructions récentes et au contraire un certain nombre de demeures vides. L'herbe croit de toutes parts avec une*

---

30. Jean Boissel, **Gobineau (1816-1882) - Un Don Quichotte tragique**, Paris, Hachette, 1981, 377 p.

31. Comte A. de Gobineau présenté par Robert Cliche, **Voyage à Terre-Neuve suivi de La chasse au caribou**, Montréal, 1972, Éditions du Jour, 262 p., dorénavant cité sous **Voyage...**

exubérance qui prouve suffisamment que peu de pieds la foulent. Certains quartiers, je dirai même la plupart des quartiers, ne sont que des espaces clos de planches, attendant des acquéreurs et tout ce qui s'ensuit. On assure que la population, bien loin d'augmenter, diminue et que la jeunesse des deux sexes n'a pas plutôt atteint l'âge du libre choix qu'elle émigre volontiers aux États-Unis.[32]

Il note aussi qu'il y a très peu d'Anglais proprement dit à Sydney puisque la majorité de la population est composée d'Écossais et d'Irlandais. *Sydney serait un peu abandonné du reste du monde, si la division navale française n'y venait pas chaque année*, écrit-il.[33] Pourtant, en 1861, quelques années seulement après le passage de Gobineau, un autre visiteur, Nicholas Dennys, après avoir cité Gobineau qui semble avoir offensé la vanité des dames locales pour s'être moqué de leur vorace appétit, s'inquiète de la présence de la flotte française à Sydney. Dennys va même jusqu'à écrire: ... *Sydney is becoming French in tone and feeling.*[34] Il s'agit, bien entendu, d'une exagération car, plus de cent ans après que cet officier naval britannique eut ainsi exprimé ses craintes, on ne constate pas que Sydney ait pris un ton et une allure française!

Inévitablement, c'est du côté du village français, autrement dit Frenchvale, que Gobineau, accompagné du consul Bourinot et du curé de Sydney, l'abbé James Quinan, se rendit pour rencontrer des Acadiens. Notons que l'abbé Quinan, originaire d'Halifax, parlait fort bien le français car il avait étudié au petit séminaire de Québec durant huit ans et il y avait même enseigné et occupé les fonctions de préfet. Après son ordination dans la cathédrale de Québec, le 12 mars 1853, l'abbé avait même été vicaire attaché à la paroisse cathédrale de Québec.[35]

La chapelle où Gobineau et sa suite se réfugièrent durant un violent orage était toute neuve car deux journaux mentionnent, au mois de mai 1858, que les contrats pour sa construction venaient d'être accordés.[36] La communauté était importante, du moins pour

---

32. **Voyage...**, **op. cit.**, p. 59-60.

33. **Ibid.**, p. 72.

34. N.B. Dennys, **An Account of the Cruise of the St. George on the North American and West Indian Station During the Years 1861-1862**, London, 1862, cité par Brian Tennyson, **Impressions of Cape Breton**, op. cit., p. 141.

35. A.A. Johnston, **A History of the Catholic Church...**, **op. cit.**, vol. II, p. 347.

36. **Ibid.**, vol. II, p. 349.

l'époque, car, en 1861, 101 personnes y reçurent le sacrement de confirmation. Incidemment, Gobineau écrivit des observations extrêmement pertinentes sur le rôle du prêtre dans la vie des Acadiens et des Amérindiens mais voyons un peu ce que Gobineau a noté du village français:

> *Ce qu'on appelle un village est un ensemble de maisons non agglomérées et qui s'étend souvent à travers les bois sur un espace de plus d'une lieue. Ce que j'ai vu de plus remarquable dans ce genre, c'est ce qu'on nomme le village français. Il est peuplé de descendants de nos compatriotes, anciens possesseurs de toute la contrée; car, on le sait, l'île entière nous a longtemps appartenu; le Cap-Breton faisait alors partie de l'Acadie, et les Acadiens étaient presque tous des fermiers et des laboureurs venus de Normandie. Il est assurément digne de remarque que cette province, qui, aujourd'hui, ne montre, dans aucun de ses hameaux, le moindre goût pour l'émigration d'outre-mer, ait eu au seizième siècle et surtout au dix-septième tant d'entraînement pour ces parages. Il y avait, sans doute, alors, dans les esprits de ces paysans, des illusions qui ont été, pour la plupart, cruellement déçues. Entre autres choses, on s'imaginait trouver dans ces pays nouveaux un sol partout fertile; une partie de l'Acadie répond peut-être à cette espérance, mais, en général, et notamment dans les environs de Sydney, il s'en faut de beaucoup qu'il en soit ainsi.*[37]

Suit une description des méthodes de colonisation du sol, notamment de la pratique de l'abattis. Parlant de l'ingratitude du sol et de la dureté de la vie, Gobineau écrit, presque prophétiquement:

> *Toutes ces circonstances expliquent que la population loin de s'accroître diminue, et il n'est pas sans vraisemblance que, dans quelques années, ceux qui n'auront pas été chercher meilleures fortune* [sic] *dans d'autres parties de l'île, à la Nouvelle-Écosse, au Canada ou aux États-Unis, prendront le parti de se retirer à Sydney-Mines.*[38]

Après avoir longuement observé et commenté l'histoire et le comportement contemporain des Amérindiens, Gobineau livre ses

---

37. **Voyage...**, p. 78.
38. **Ibid.**, p. 76-79.

réflexions sur les Acadiens. Malgré la longueur du texte, celui-ci est trop important pour l'amputer. Voici donc les observations de Gobineau sur les Acadiens en général:

> *La situation des anciens colons acadiens est d'une nature toute différente et qui fait bien clairement comprendre les dispositions particulières aux nations européennes. Ces colons ne sont pas en voie de disparaître tout d'un bloc, comme leurs anciens alliés* [il s'agit des Micmacs], *mais de disparaître en se transformant. C'est ce que j'ai vu partout et ce dont l'histoire porte constamment témoignage. Nos races, complètement privées, métisses qu'elles sont, d'instinct dominant et invincible, se métamorphosent sans trop de peine, savent prendre de nouvelles idées et de nouvelles habitudes, brûler ce qu'elles ont adoré, adorer ce qu'elles ont brûlé, et finalement continuer de vivre sous de nouvelles apparences et avec des vocations nouvelles. Nos Acadiens sont en voie de devenir des Anglais.*
> *Dans l'usage ordinaire de la vie, ils parlent anglais, parce que leurs voisins, originaires des îles Britanniques, leur rendent l'usage de cette langue nécessaire. Presque tous ils ont à demi oublié ou plutôt n'ont jamais bien su l'idiome de leurs pères, et quand ils veulent s'en servir, ils le manient comme une langue étrangère et fort mal. Par une coutume assez curieuse, il est un certain nombre de familles parmi eux qui, tenant à conserver un gage de leur origine, empêchent leurs filles d'apprendre l'anglais. De cette façon, les enfants entendent d'abord la langue maternelle; mais bientôt ils l'oublient ou n'en apprennent pas plus long que dans la première enfance. D'ailleurs beaucoup de ces Acadiens épousent des Anglaises, et alors tout s'oblitère en eux, jusqu'à leur nom propre, qu'ils prononcent de façon à le rendre méconnaissable.*[39]

S'il faut en croire Gobineau, les Acadiens, du moins ceux qu'il a connu, n'attachaient pas alors beaucoup d'importance à leur passé français car il écrit:

> *On se tromperait gravement si l'on donnait au souvenir qu'ils ont conservé de leurs origine* [sic] *une portée quelconque. C'est, à leurs yeux comme à ceux de leurs voisins, un pur sujet de conversation. Ils n'en portent pas pour cela plus d'intérêt à la*

39. **Ibid.**, p. 86-87.

France. En tant qu'ils raisonnent sur de semblables matières, l'Amérique est, à leur avis, le premier pays du monde. Il faut bien venir de quelque part [...] *Tout entiers à leurs intérêts et à leurs passions locales, nos anciens compatriotes nous voient à peu près du même oeil que leurs concitoyens d'origine britannique, sans plus d'aversion, mais sans plus de sympathie.*[40]

Gobineau estimait que les Acadiens avaient transformé le récit de leur déportation en un événement strictement anti-catholique, imitant en cela les Irlandais qui ne voyaient dans la spoliation de 1755 qu'un événement à caractère religieux organisé par des hérétiques!

D'ailleurs Gobineau donne une description assez juste des événements de 1755 à Grand-Pré, non sans une pointe de romantisme qui a peut-être sa source dans le récit qu'en fit l'abbé Guillaume-Thomas Raynal (1711-1796), l'un des philosophes amis de Diderot et qui participa à la rédaction de l'Encyclopédie. On sait que Longfellow s'était inspiré largement de l'abbé Raynal, comme aussi des écrits de Haliburton, pour écrire son poème Évangéline, publié en 1847. Il semble, cependant, que Gobineau ait exagéré quelque peu la part que les Acadiens auraient eu, selon lui, à la rédaction du célèbre poème car il écrit:

Ces récits, chers aux catholiques sans distinction d'origine, ont été répandus par eux dans toute l'Amérique du Nord; les souffrances des martyrs de Grandpré sont devenues la gloire commune de tous les fidèles, et c'est de leur bouche que Longfellow a recueilli les détails qui lui ont servi à créer ce poème d'Évangéline, supérieur pour l'émotion du sujet, et à peine inférieur pour l'art, à Hermann et Dorothée de Goethe.[41]

Pour un germanophile comme l'était Gobineau c'est là un rare compliment. Il en décerne un autre aux Acadiens, ignorant assurément les méchancetés dites à leur sujet par les fonctionnaires de Louisbourg et dont nous avons fait état tantôt. En fait, on ne saurait mieux conclure ce récit du séjour de Gobineau en Nouvelle-Écosse qu'en citant le brevet de bonnes moeurs qu'il leur décerne et qui sont l'écho des sentiments de l'abbé Raynal:

---

40. **Ibid.**, p. 87.
41. **Ibid.**, p. 89.

Dès les premiers jours de leur installation, ils se montrèrent animés de sentiments de moralité qu'on ne connaissait point jusqu'alors dans le nouveau monde, et le travail assidu qui est devenu leur loi, et dont ils ne se sont jamais départis, l'impossibilité démontrée pour eux d'arriver jamais à la richesse, mais facilement à l'aisance, ont également contribué à les maintenir dans les voies honorables où ils ont toujours marché.[42]

Voilà un certificat de vertu civique que les Acadiens parmi nous ne contesteront pas!

Et nous terminerons cette prospection historique en rappelant la visite que fit au Cap-Breton, en 1888, un autre écrivain, canadien-français celui-là, Narcisse-Henri-Édouard Faucher de Saint-Maurice (1844-1897).[43] Écrivain souple et prolifique - il fut l'un des fondateurs de la Société royale du Canada - Faucher de Saint-Maurice avait combattu au Mexique dans l'armée française qui, de 1864 à 1866, avait tenté de maintenir sur son trône l'infortuné empereur Maximilien. Il avait un véritable culte pour la France et ce que l'on n'hésitait pas à nommer, il n'y a pas si longtemps encore, sa mission civilisatrice.

Faucher de Saint-Maurice était venu au Cap-Breton une première fois en septembre 1879 comme il nous l'apprend dans la relation qu'il laissa d'une excursion touristique faite en compagnie de journalistes du Québec, en 1888.[44] Il ressort de son récit qu'à l'époque la flotte française se ravitaillait encore à Sydney:

Pour moi, la baie des Espagnols renferme des souvenirs tout personnels. C'est ici que je suis venu passer un mois à bord du cuirassé français ***La Galisonnière****, causer avec d'anciens amis et me retremper à cette bonne existence si disciplinée, si virile, si pleine de camaraderie, que l'on appelle la vie militaire.*[45]

---

42. **Ibid.**, p. 208.

43. Réginald Hamel et al., **Dictionnaire des auteurs de la langue française en Amérique du Nord**, Montréal, Fides, 1989, p. 497-499.

44. [N.H.E.] Faucher de Saint-Maurice, **En Route... Sept Jours dans les Provinces Maritimes**, 1888, réédition par les Éditions du Grebbe, s.d.n.l. [Saint-Pierre et Miquelon?], p. 74-75.

45. **Ibid.**, p. 74.

Il s'agissait, bien entendu, d'anciens compagnons d'armes de la guerre du Mexique durant laquelle l'écrivain avait été blessé.

Son séjour au Cap-Breton, en 1888, fut bref. Il ne s'attarda guère à Sydney, qu'il désigne sous le nom de South Sydney, et dont il nous rappelle qu'elle a vu défiler *presque tous les navires des grands marins de l'histoire du Canada*. Incidemment, parmi ceux-ci, il est probablement possible d'inclure l'un des noms les plus illustres de la marine française; celui de Pierre-André Suffren de Saint-Tropez (1729-1788), Bailli de l'Ordre de Malte, qui était à Louisbourg en 1746 et de nouveau en 1755. Il n'est donc pas impossible que le célèbre marin ait connu la baie des Espagnols.[46]

Faucher de Saint-Maurice ne manque pas de rappeler que ce fut dans la baie des Espagnols, en septembre 1711, que le contre-amiral sir Hovenden Walker (1660-1726), vint chercher refuge avec les débris de sa flotte après sa désastreuse expédition contre Québec.

Dans sa hâte de visiter les ruines de Louisbourg, qu'il explora méthodiquement et minitieusement, l'écrivain ne prit que le temps nécessaire pour s'incliner sur la tombe du sénateur Bourinot dans le cimetière de la paroisse anglicane Saint George, rue Charlotte. Il n'est pas sans intérêt de citer la haute opinion que Faucher de Saint-Maurice avait de Bourinot, qui était décédé à Ottawa le 19 janvier 1884, et qui corrobore celle de bon nombre de contemporains:

> *Ce sénateur a exercé depuis trente ans, les fonctions de consul de France. Très estimé, honoré de la confiance de tous, il a été aimé de tous les amiraux, de tous les officiers qui sont entrés en relation avec lui. Sa maison était un musée où s'entassaient portraits de célébrités maritimes avec autographes, souvenirs de toutes espèces. Aujourd'hui, le brave homme dort son dernier sommeil tout près de l'endroit où il aimait tant donner l'hospitalité.*[47]

Il s'arrêta une heure à Cow Bay, l'actuel Port Morien, anciennement Morienne sous le régime français, pour une visite rapide des mines de charbon. On se souviendra que les Français y avaient exploité le charbon dès 1720. S'ils se trouvaient des Français à Cow Bay où à Sydney en 1888 l'auteur n'en dit pas un mot.

---

46. Robert Pichette, «*L'Ordre de Malte aux origines de l'Amérique*», **The Order of Malta, Past and Present - L'Ordre de Malte; passé et présent**, Montréal, 1978, Association Canadienne des Chevaliers de l'Ordre de Malte, p. 63.

47. **Ibid.**, p. 75.

Notre bref survol historique nous amène à la fin du 19e siècle. Il y eut bien sûr d'autres visiteurs français dans nos parages, et non des moindres. Parmi ceux-là il faut mentionner le sénateur Pascal Poirier qui visita Louisbourg en 1876 et en 1902.[48] Il dut nécessairement descendre à Sydney. Il y eut aussi l'historien François-Edmé Rameau de Saint-Père qui, à peu près à la même époque que Gobineau, visita tous les établissements acadiens de la Nouvelle-Écosse. Nous lui devons l'une des premières oeuvres majeures de l'histoire d'Acadie.[49] Plus tard, en 1911, il y eut Sarah Bernhardt, qui donna un spectacle sur la scène du Lyceum de Sydney. Cet épisode à lui seul mériterait une conférence car la célèbre actrice, qui se faisait toujours accompagner en tournée par son cercueil, causa tout un émoi en retardant son spectacle d'une journée jusqu'à ce que le cercueil, égaré en cours de route, soit retrouvé et lui soit rendu![50]

Il faudrait parler aussi de l'établissement des Soeurs de la Congrégation Notre-Dame venues de Montréal en 1885, après une absence d'un siècle au Cap-Breton, pour ouvrir un couvent pour l'éducation des jeunes filles. Elles y sont toujours. En 1903, les Filles de Jésus, inauguraient un orphélinat et un hospice. Elles aussi y sont toujours.

Avec l'établissement d'une aciérie à Sydney au début du siècle et l'essor considérable des mines dans la région, particulièrement du côté de Glace Bay, Dominion et New Waterford, des francophones de l'île et de Belgique s'établirent dans la région. Il y eut même des classes françaises à New Waterford. Cette histoire reste à faire et, s'il est permis d'exprimer un souhait, c'est que les étudiants et étudiantes de notre nouvelle école se donnent comme projet d'en recueillir les données.

Quant à nous, il nous suffira de nous rappeler que nous sommes les successeurs de forts braves gens qui, au cours des siècles, ont maintenu ici une présence française qui n'est pas négligeable et qui eut même ses moments de gloire.

---

48. Pascal Poirier, *«Louisbourg en 1902»*, **Mémoires de la Société royale du Canada**, section 1, (1902), p. 97-126.

49. François-Edmé Rameau de Saint-Père, **Une colonie féodale en Amérique L'Acadie (1604-1881)**, Paris, 1887-89. Voir Paulette M. Chiasson, *«As Others Saw Us: Nova Scotian Travel Literature from the 1770s to the 1860s»*, **Nova Scotia Historical Review**, vol. 2, no 2, (1982), p. 9-24.

50. Brian N. MacDonald, **A History of the Lyceum Theatre, Sydney, Nova Scotia**, thèse non-publiée, en vue de l'obtention d'un baccalauréat ès arts, Saint Francis Xavier University, Antigonish, N.-É., 1970.

LA VIE DE JEAN-AMABLE LELARGE

Gérard Braud

VICE-AMIRAL
sous la Révolution
Acadien de Louisbourg - Canada

C'est à Louisbourg (île Royale à l'époque) dans l'ancienne Acadie, que naquit Jean-Amable Lelarge, le 17 avril 1738,[1] de Jean-François Lelarge, capitaine de brûlot et de Marguerite-Louise Sanson.[2]

1. Le parrain était Jean-Pierre Lelarge, oncle paternel, la marraine, Anne Sanson, tante maternelle. Quant aux témoins, ils avaient nom: Jean-Pierre Lelarge, Jean Richard, Joseph Larivière, Marin fils, M.G. Verrin, Marie Paris.

2. Jean-François Lelarge et Marguerite-Louise Sanson ont fait parler d'eux à Louisbourg en 1737 en tentant de se marier «à la gaumine» afin de précipiter l'accord de leurs parents respectifs qui s'opposaient à leur union. Le mariage «à la gaumine» se déroulait de la manière suivante: à l'occasion d'un office, au moment où le prêtre bénissait l'assistance, le couple se levait et déclarait se prendre pour époux. L'Église ainsi que l'État réprouvaient cette façon de faire et, en 1717, Mgr de Saint-Vallier publiait une ordonnance interdisant ce type de mariage. Par la suite, les mariages «à la gaumine» seront rares au Canada.

Cependant, en 1733, Jean-François Lelarge a 22 et sa fiancée, Louise Sanson 17 ans; les deux amoureux se promettent mutuellement de s'épouser; trois ans plus tard, Lelarge consigne sa promesse par écrit et s'engage à verser 500 livres à la fiancée s'il revient sur sa parole. *En 1737, le seul écueil dans les projets du couple est la mère de Jean Lelarge; veuve, elle refuse de consentir à leur union. Elle s'y oppose peut-être parce qu'elle craint de perdre le soutien financier de son fils, qu'elle n'aime simplement pas la fiancée ou pour une autre raison inconnue. Peu importe ses motifs, le couple est contraint à attendre encore 4 ans, jusqu'à ce que Lelarge ait 30 ans et puisse se passer de l'autorisation de sa mère.*

La famille Lelarge était l'une des plus importantes de l'île Royale. Famille d'humbles pêcheurs d'abord, puis des descendants devinrent soit marchands, soit officiers au long cours. Jean-François, *le père du futur amiral de la période révolutionnaire était lui-même officier de marine et, dès l'âge de douze ans, Jean-Amable courut les mers à la suite de son père sur des navires de pêche et les vaisseaux de guerre.*[3]

Ses états de service sont impressionnants pendant cette première partie de sa vie de marin. Il débute donc en janvier 1749 comme pilotin surnuméraire sur la flûte **Le Parham** sous les ordres de son père, à destination de la Louisiane.

Sur la flûte **Le Rhinoceros**, sous les ordres de son père, à destination de la Louisiane du 24 mars au 23 décembre 1752; passé avec son père sur la flûte **Le Messager**, à destination de la Martinique du 10 avril au 23 août 1754; officier bleu sur la flûte **Le Chariot Royal** le 10 novembre, fait prisonnier après huit heures de combat contre un vaisseau anglais de 74 canons le 30 novembre suivant; rendu à la liberté, il s'embarque sur la flûte **La Fortune**, à destination

---

La perspective de prolonger leur attente de 4 ans est insoutenable, et les jeunes gens demandent des conseils sur la façon de se sortir de cette impasse. Au cours d'un dîner dominical que Jean prend au couvent des Récollets, il expose son problème à l'un des religieux et propose de se marier «à la gaumine». Le récollet lui signale qu'un officier de la garnison s'est marié de cette façon quelques années auparavant et que le curé a célébré son mariage le jour suivant. Lelarge interprète ces propos comme un signe d'assentiment de la part du prêtre, et il décide d'imiter le geste de l'officier dès le lendemain.

Le lundi 11 février 1737, vers la fin de la messe du matin, les deux jeunes gens, agenouillés devant la balustrade de l'autel de l'église paroissiale de Louisbourg, se lèvent donc pendant que le prêtre bénit les fidèles et se déclarent mari et femme. Horrifié du sacrilège que commet le couple, le curé saisit son calice et s'enfuit dans la sacristie. Il dépose ensuite une plainte auprès du commissaire-ordonnateur, principal justicier de la colonie. Les rouages de la machine juridique ne tardent pas à se mettre en branle. Le couple est appréhendé le jour même; Lelarge est relégué à un corps de garde et son «épouse» est confinée au couvent des soeurs de la Congrégation. Ils sont ainsi détenus deux mois, pendant que le Conseil supérieur procède à l'enquête. Enfin, le Conseil décide que les jeunes gens doivent être admonestés; ils seront détenus encore une quinzaine et chacun d'eux devra verser une amende de 3 livres (la somme sera donnée aux pauvres). Il leur est aussi interdit de vivre en commun jusqu'à ce qu'ils soient mariés légalement. En juillet 1737, quelques mois après leur libération, la longue attente de Jean et Louise est enfin terminée, et ils légitiment leur union devant l'Église et la loi civile. Quarante semaines exactement après la cérémonie naît leur premier enfant. Voir A.J.B. Johnston, **La religion dans la vie à Louisbourg (1713-1758)**, Ottawa, Environnement Canada, Service canadien des parcs, 1988, p. 136.

3. Raymond Douville, «*Officiers canadiens de la Marine de la Révolution et de l'Empire*» **Les Cahiers des Dix**, no 27, (1962), p. 119.

de la Louisiane, sous les ordres de son père du 25 mars 1758 au 7 mai 1759; lieutenant de frégate en 1761; embarqué sur la prame **La Cunegonde** du 1er juin 1761 au 30 avril 1762, se signale dans une attaque de brûlots contre la flotte anglaise mouillée dans la rade des Basques; commandant la flûte **La Ville de Bilbao** du 1er mai au 20 novembre 1762; commandant la chaloupe canonnière **La Volage** du 21 juin au 14 septembre 1763; embarqué sur la frégate **La Diligente** du 15 septembre 1763 au 13 janvier 1764, puis sur la flûte **La Fortune** jusqu'au 8 décembre 1764; commandant la canonnière **Le Cesar** envoyée à l'île de Gorée du 1er mars au 17 août 1765; embarqué sur la flûte **Le Salomon** à destination de Saint-Pierre et Miquelon du 27 janvier au 2 juillet 1766; commandant la canonnière **La Gorée**, à destination de l'île de Gorée du 27 avril au 3 août 1767; passé sur la corvette **La Bergère**, du 4 août au 19 octobre 1767; embarqué sur le vaisseau **L'Amphion** du 29 mai au 9 juillet 1769; enseigne de vaisseau en 1770; embarqué sur la flûte **L'Étoile** à destination de la Martinique du 28 novembre 1771 au 27 mai 1772; sur le vaisseau **La Victoire**, à destination de l'île de France, du 22 avril 1773 au 8 mai 1774; lieutenant de vaisseau et de port en 1775.

Cette longue énumération de campagnes successives recouvre en fait vingt-sept années consécutives de périples en haute mer, de luttes, de drames, de privations. C'est une vie difficile qu'a connu jusque-là Jean-Amable Lelarge qui court les mers depuis l'âge de onze ans et qui a perdu toute trace de sa famille.

Depuis 1758, Louisbourg, sa ville natale, est aux mains des Anglais et depuis le traité de Paris (1763), la France, vaincue, a dû abandonner sans trop combattre, toute la Nouvelle-France. Les Acadiens sont dispersés, et lui est bien seul.

Son fait d'armes le plus saillant jusqu'ici est la lutte héroïque qu'il dut mener sur **Le Charriot Royal** en 1756, alors que sa frêle embarcation tint tête à un navire anglais de 74 canons pendant huit heures. Fait prisonnier, il est retenu sur les pontons anglais pendant plusieurs mois. Devenu libre, il navigue à nouveau et prend part à diverses batailles.

Il est devenu un marin de grande expérience, quand, nommé lieutenant de vaisseau, il s'initie aux manoeuvres des vaisseaux de haut bord.

Il conquiert ses grades progressivement et devient capitaine de port en 1780, puis, deux ans plus tard, capitaine de vaisseau et directeur de port.

Entre temps, il avait été fait Chevalier de Saint-Louis.

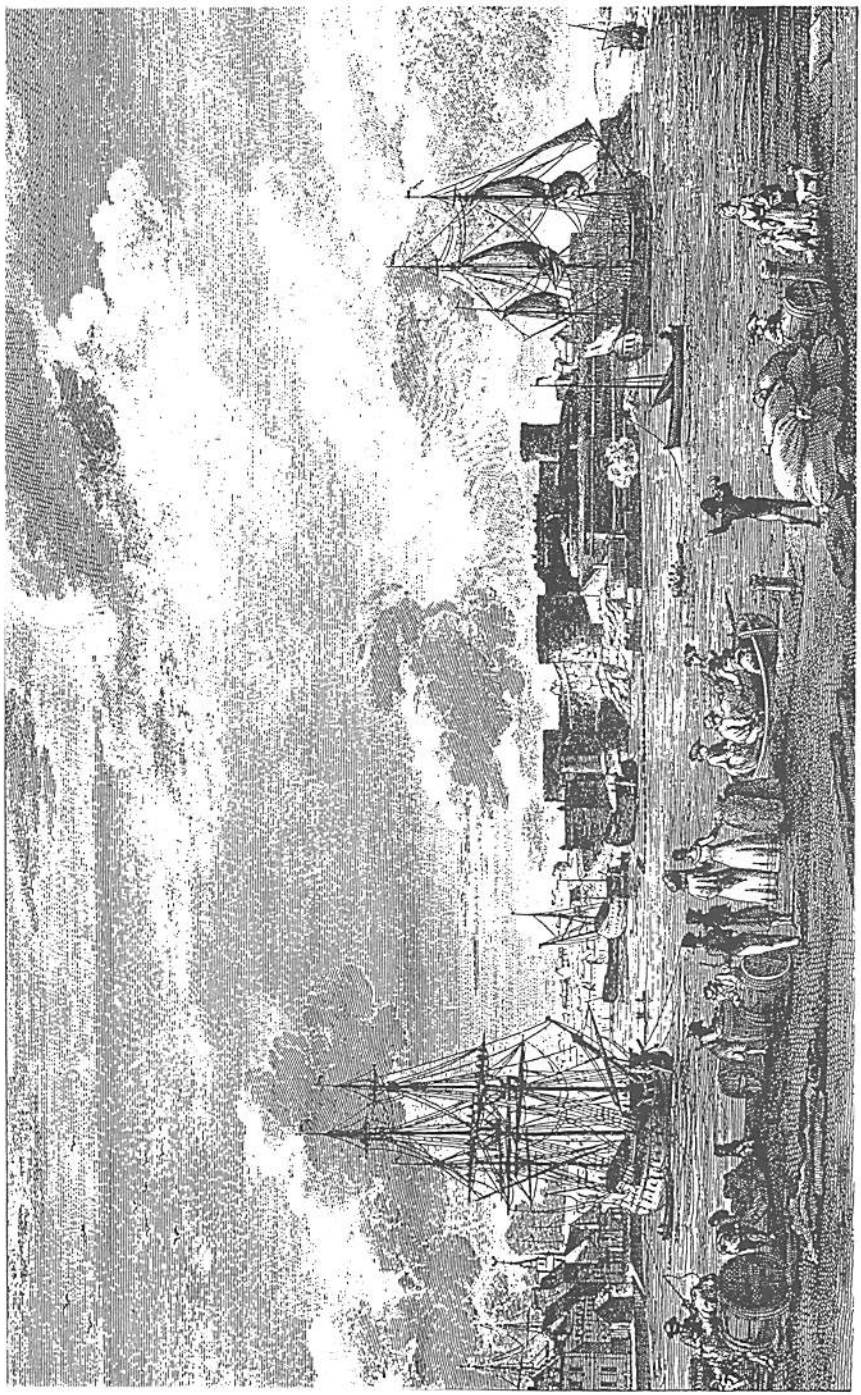

Le port de Brest vers 1808

C'est donc à Brest, plus particulièrement, que Jean-Amable va s'installer et prendre pour femme Mauricette-Marguerite Bergevin, née à Brest, le 5 décembre 1751; sa cadette de 13 ans.[4]

De cette union un fils naîtra le 20 octobre 1776: Charles-François, baptisé à la paroisse Saint-Louis de Brest.

Ce fils connaîtra un sort tragique dont nous parlerons ci-après...

Mais voici qu'arrive la révolution et ses idées nouvelles... La loi sur la Marine du 15 mai 1791 permet à Jean-Amable, déjà nommé en 1786 capitaine de vaisseau par le Roi Louis XVI, d'être reclassé dans ce grade!...

Il a du mal à se faire à l'atmosphère de la révolution, lui qui, tout au long de son apprentissage de marin a dû se plier à une discipline très stricte.

C'est avec quelque appréhension qu'il accepte le commandement d'une escadre dans la flotte de l'Amiral Morard de Galles sur les côtes de l'Océan.

Mais sa progression dans la hiérarchie continue, puisqu'il est nommé contre-amiral le 1er janvier 1793, année de grande détresse pour la France... Sa carrière va basculer une première fois.

En effet, une rébellion s'installe parmi les hommes de l'escadre confiée au vice-amiral Morard de Galles, au large des côtes de Brest.

Morard de Galles ne s'est rallié que par nécessité au nouveau régime! Dès mars 1793, après avoir à regret accepté l'ordre d'une croisière en mer, il écrivait à son nouveau ministre, Dalbarade: «*L'esprit des matelots s'est entièrement perdu et, tant qu'il ne changera pas, l'on ne doit s'attendre qu'à des revers dans les rencontres qu'on pourra faire, même étant en force supérieure*».

«*Morard de Galles, un ancien de Suffren, compétent et pour qui la France passe avant les régimes!*»

La flotte dont il a la charge comprend 24 vaisseaux chargés de protéger les convois et d'empêcher les Anglais d'apporter leur aide à la Vendée, révoltée depuis le 10 mars 1793.

L'escadre française est démoralisée et mutinée. Les hommes n'obéissent plus à leurs officiers.

Les navires errent entre Groix et Belle-Île, avec des équipages faisant preuve d'une complète ignorance des manoeuvres...

---

4. Mauricette Bergevin était la fille d'un notable de la ville: François Bergevin et de Marie-Charlotte Coussais.

D'après les archives déposées: - d'une part au service historique de la Marine au Château de Vincennes; - d'autre part au service historique de la Marine du port de Brest.

Les hommes refusent de rester en rade de Quiberon, ils préfèrent rentrer chez eux, à Brest. Ils élisent des députés parmi eux, chargés d'aller porter leur doléances aux représentants du peuple.

À ce moment, le contre-amiral Lelarge est à bord de **La Bretagne**.

Le Comité de Salut Public dépêche à Brest, pour faire une enquête, les représentants Jean Bon-Saint-André et Prieur de la Marne.

La convention, par la loi de suspects, décrète l'arrestation «*jusqu'à la paix*» des «*ci-devant nobles*», ce qui provoque évidemment celle de Morard de Galles et de nombreux officiers de marine; Jean-Amable Lelarge est du lot!

Contre ce dernier, plusieurs chefs d'accusation... et un ennemi personnel: le contre-amiral Landais avec qui il a eu des démêlés peu avant les événements.

Le premier chef d'accusation est le suivant: «*il n'est pas d'origine ci-devant noble, mais il a servi dans l'ancienne Marine*!»

Le deuxième chef: «*son civisme a été longtemps regardé comme douteux...*»

Face à ces accusations, Jean-Amable Lelarge se défend: il rappelle ses états de service depuis 1749 (!), il insiste sur le fait que le «*corps de la Marine*» ne l'a jamais considéré comme un des siens. Il atteste de son esprit républicain et de son civisme, en vain...

Il précise à ses juges dans quelles conditions, le 13 juin 1793, l'équipage de son vaisseau se mit en insurrection. L'intervention de plusieurs officiers municipaux auprès des marins n'y fit rien!

Toujours est-il que, malgré l'appui reçu par Jean-Amable, du vice-amiral Villaret-Joyeuse, il fut destitué de son emploi de contre-amiral.

Six officiers subalternes et matelots, convaincus d'indiscipline, sont envoyés à Paris; traduits devant le tribunal révolutionnaire, condamnés à mort et exécutés.

La chute de Robespierre, le 9 Thermidor, a sans doute sauvé Morard de Galles et Lelarge de l'échaffaud?

Jean-Amable Lelarge fut contraint de s'éloigner de Brest dans les 24 heures, et de résider «*à bonne distance des côtes - (vingt lieues)* -».

De La Guerche de Bretagne, Rennes et Laval, il adresse des courriers aux représentants du peuple, à Brest, pour leur signaler à la fois sa présence et son obéissance aux règles du nouveau pouvoir; mais il demande aussi qu'on adoucisse son sort en lui permettant de se rapprocher de sa famille.

Ce n'est qu'en février 1795 qu'il est réintégré dans la marine et nommé commandant des armes au port de Rochefort. Il y restera 18

mois, soit jusqu'en octobre 1796, date à laquelle, ironie du sort et de l'histoire, il permutera avec un autre grand marin d'origine acadienne, né à Louisbourg comme lui: le vice-amiral Pierre Martin.

Ce dernier, après trois années passées comme commandant en chef des forces navales en Méditerrannée, a demandé une autre affectation. Il est vrai que pendant ce temps il a eu fort à faire tant pour relancer les activités du port de Toulon que pour contenir, à l'occasion de plusieurs affrontements navals, les forces anglaises qui lui étaient bien supérieures en nombre...

C'est donc à Toulon que le contre-amiral Lelarge prend son commandement. Il n'y restera que 10 mois, juste le temps d'être promu vice-amiral le 18 Brumaire, An V, (8 novembre 1796) et de revenir à Brest en l'An VI comme commandant des armes.

Dans la même année, il devient inspecteur du réarmement de l'Armée navale, poste qui lui permettra d'accéder à celui de commandant de la dite armée à la fin de l'An VI.

Et, c'est peu de temps après, alors qu'il est au sommet de sa carrière et de la hiérarchie, que le sort va s'acharner à nouveau sur cet amiral acadien.

Les membres du directoire préparent à Paris une nouvelle attaque contre l'Angleterre avec encore une fois l'Irlande comme point de débarquement. On confie au vice-amiral Lelarge la mission secrète de préparer l'embarquement d'un corps de 15 000 hommes qui seront dirigés par les généraux Hoche et Grouchy.

Lelarge embarque sur le vaisseau **L'Océan**, avec comme assistant le vice-amiral Bouvet... Comme les précédentes expéditions, cette dernière échouera à cause des tempêtes!

Lelarge prétendit avoir été mal secondé par Bouvet. Par contre, le général Hardy dénonce Lelarge comme directement responsable de l'échec de l'expédition.

Le vice-amiral Lelarge fut suspendu de ses fonctions le 5 Nivôse, An VII (25 décembre 1799), par une délibération du directoire exécutif.

... Mais quels furent donc les griefs à l'encontre de Lelarge?

En fait, l'acte le destituant ne comportait pas de motifs, mais il devint vite évident que le général Hardy en était à l'origine!... Les reproches de ce dernier étaient au nombre de deux:

- Tout d'abord une sombre querelle d'affectation de navire. Hardy reprochant à Lelarge de lui avoir affecté la frégate **L'Embuscade**, alors qu'il aurait souhaité naviguer sur la frégate **La Fraternité**;

- Ensuite, beaucoup plus grave, Hardy accusait Lelarge d'avoir laissé sortir du port de Brest, le 20 Fructidor, An VII, un petit

bâtiment neutre qui, dès qu'il aurait été au large se serait empressé d'avertir l'ennemi du mouvement de la division expéditionnaire.

Dans un mémoire aux membres du Directoire, d'une grande clarté et d'une grande dignité, Lelarge, par avocat interposé, démontre aisément que le premier grief, mineur en soit, n'a pas de sens, puisque la frégate **La Fraternité** était en radoub pour une longue période encore.

Quant au second reproche, le plus grave, le vice-amiral n'a aucun mal à expliquer pourquoi il a laissé partir ce bâtiment neutre, ce qui n'a pu avoir aucune influence sur la suite des événements, puisque la flotte n'a pu finalement quitter la rade de Brest... que dix jours plus tard, le 30 Fructidor!

Il importe, le mal était fait, et malgré les divers témoignages, tant de la municipalité de Rochefort que des officiers et du personnel du port de Brest qui vantent les sentiments de vrai patriote de Lelarge qui a agi avec zèle et maintenu le bon ordre et la discipline pendant son commandement, les autorités restèrent sourdes à ces suppliques.

Il en fut de même à la lettre du citoyen Bergevin, représentant du peuple et membre du Conseil des 500 (par ailleurs beau-frère de Jean-Amable Lelarge) qui, en son nom personnel et en celui de toute la députation du Finistère, demandait simplement à connaître les motifs de la suspension de son parent.

Les changements successifs à la tête du ministère de la Marine conduisirent l'ancien amiral à des suppliques pathétiques en vue d'obtenir sa réintégration, tant auprès du ministre Bourdon, le 13 Thermidor, An VII, qu'auprès du Consul Cambacères - pas moins -, ou auprès du Conseiller d'État Renaud à Saint-Jean-d'Angely.

Dans ses lettres, Jean-Amable, en rappelant l'injustice qui l'a frappé, se dit prêt à tout moment à reprendre un commandement en mer ou dans les ports.

Ses cinquante ans d'activité loyale et laborieuse ne trouvèrent pas grâce auprès de ses interlocuteurs.

Il semble cependant qu'on l'ait disculpé des griefs dont on l'avait chargé puisqu'il reçut une première pension de réforme en avril 1799.

Sous le premier empire, par lettre du 19 Prairial, An XI (17 juin 1803), l'amiral Lelarge tenta encore en vain d'obtenir justice en s'adressant une nouvelle fois au ministre de la Marine qui s'appelait alors Decrès, pour lui faire savoir qu'il était prêt à servir son pays alors qu'une nouvelle guerre maritime venait d'éclater.

Malgré son obstination, l'amiral Lelarge ne parvint pas à ses fins et mourut, épuisé par ses combats incessants contre l'ingratitude des gouvernants de la France à son égard, le 21 mars 1805, à l'âge de 67

ans, à Plabennec (Finistère) où il s'était retiré quelques années auparavant.

Cette fin de carrière gâchée fut encore assombrie en 1799, par un drame personnel qui devait profondément l'affecter. En effet, son fils, Charles, âgé de 22 ans et demi, fut tué dans un combat singulier avec un officier de marine.

Après le décès de Jean-Amable, sa veuve dut encore se battre afin d'obtenir une pension de reversion à laquelle les textes en vigueur ne lui donnaient pas droit.

Elle obtint cependant une pension de la part de Napoléon, par un arrêté daté d'Alexandrie, le 12 Floréal, An XIII, de 600 francs, avec effet du 1er Germinal, An XII (21 mars 1805), date de la mort de son mari.

Plusieurs années plus tard, le 18 octobre 1816, Madame Lelarge s'adressait au nouveau secrétaire d'État de Louis XVIII, pour demander une revalorisation de sa modeste pension, toujours de 600 francs, alors que d'autres veuves d'officiers de marine, de rang inférieur à son mari, l'amiral Lelarge, touchaient jusqu'à 1 500 francs!

On ne sait pas ce qu'il advint de cette requête, au demeurant fort justifiée!

Ainsi qu'on a pu le constater à la lecture des événements importants de la vie de l'amiral Jean-Amable Lelarge, si la révolution lui a permis d'atteindre les plus hauts sommets dans la Marine, comme son compatriote acadien, l'amiral Pierre Martin dont nous avons relaté l'épopée par ailleurs, elle n'a pas hésité aussi à le destituer, à le casser de son grade, sur des accusations plus ou moins douteuses, sans chercher réellement à tirer le «*vrai*» du «*faux*».

Avec le recul des années... et de l'histoire, le temps est peut-être venu pour Jean-Amable Lelarge, d'être enfin réhabilité officiellement?... À nous, cher lecteur, de nous y employer en faisant connaître son histoire!

DEUX AUTRES CLOCHES ACADIENNES

Clarence-J. d'Entremont, ptre

En 1968, je faisais paraître un article dans Les Cahiers sur **les cloches acadiennes.**[1] On m'a signalé récemment qu'il y en eut deux autres au Cap-Breton que je n'ai pas mentionnées. Il s'agit de la cloche **La Marie-Michelle**, au Havre-de-la-Baleine, et de la cloche **La Guillaume-Charlotte**, à Louisbourg.

La Marie-Michelle

Aux Archives Nationales, Section Outre-Mer, G[1], vol. 406, Registre IV, fol. 36v, on lit:

> *Ce jour six juillet mil sept cent trente et deux, j'ay béni solennellement la cloche destinée pour servir à l'église Notre Dame de Bon Secour du havre de La Balaine, laquelle a été nommée La Marie Michelle, par le Sieur Michel Daccarette, marchand bourgeois de cette ville et marguiller de la paroisse de Louisbourg et par demoiselle Marie Daccarette sa fille. Ainsi signés: Daccarette, Le Jeune; Jeanne Marie Daccarette; Daccarette, fils; De Lagoanerre; Catherine Daccarette.*
> *Zacharie Caradec, Recolet, V*[icai]*re G*[éné]*ral, Com*[missai]*re des Missions de L'isle Royale et de St Jean, Supérieur, Curé de Louisbourg.*

1. Clarence-J. d'Entremont, «*Les cloches acadiennes*», SHA, vol. 3, no 1, (oct., nov., déc. 1968), p. 22-47.

Havre-de-la-Baleine, dit aussi Havre-à-la-Baleine, Port-de-la-Baleine, ou simplement La Baleine, aujourd'hui Baleine Cove, à cinq milles à l'est de Louisbourg, a eu trois églises, dont la première passa au feu le 3 décembre 1726. Elle fut remplacée par l'église Notre-Dame du Bon Secours. La troisième fut bénie le 5 septembre 1753 et prit le nom de Notre-Dame de la Nativité.[2] Les Récollets de la Province de Bretagne y faisaient déjà du ministère en 1714. Ce fut pendant longtemps une mission de Louisbourg, avant d'avoir son missionnaire résident. Cependant, même dès 1716, les prêtres desservants signent parfois «*curé de La Balaine*».

Zacharie Caradec, Récollet de la Province de Bretagne, fut curé de Louisbourg à deux reprises, de 1728 à 1733 et de 1737 à 1739. Avec sa première nomination comme curé de Louisbourg, il recevait en même temps celle de supérieur des Récollets de Louisbourg. Ce fut en cette même année qu'il devint Vicaire Général de l'évêque de Québec et Commissaire du Père Provincial des Récollets de Bretagne dans la colonie, c'est-à-dire son représentant personnel.[3]

Pour ce qui est de la famille Daccarette, écrit aussi Daccarette, il y eut trois frères, Joannis, Michel et Jacques, qui, originaires de Hendaye, Pyrénées-Atlantiques, arrivés vers 1713-1714 de Plaisance à l'île Royale, s'occupèrent sur une grande échelle de l'exploitation de l'industrie de la pêche. Joannis Daccarette fut parrain en 1729 de la cloche **Jean-Françoise** de Niganiche (Ingonish).[4] Michel fut celui qui excella dans les affaires. Établi au Havre-de-la-Baleine, il eut des postes de pêche à Niganiche, au Havre-du-Saint-Esprit et à Fourché (Fourchu), à part La Baleine et Louisbourg. Il faisait aussi affaire avec Saint-Malo et La Rochelle en France, ainsi qu'avec la Martinique et Saint-Domingue (île d'Haïti) aux Antilles. En 1726, il possédait 35 chaloupes. Il s'est marié deux fois, en 1713 à Plaisance avec Jeanne Gonillon, et en 1727 avec Catherine Gonillon, soeur de Jeanne.

Il signait habituellement «*Daccorette, Le Jeune*», comme il fit dans notre document, mais on ne sait pas pourquoi, puisque son père s'appelait Jacques. Nous n'avons pas le prénom de «*Daccarette, fils*», qui, pour pouvoir signé en 1732, devait nécessairement être de sa première épouse. Il devait nécessairement en être de même de ses deux filles, Jeanne-Marie et Catherine. Celle-ci, qui aurait été l'aînée

---

2. A.A. Johnston, **A History of the Catholic Church in Eastern Nova Scotia**, St. Francis Xavier University Press, Antigonish, N.S., 1960, Vol. I, p. 53.

3. **Ibid.**, p. 32, 38.

4. C.-J. d'Entremont, «*Les cloches acadiennes*», **op. cit.**, p. 29.

Plan de la ville de Louisbourg, (par Nicolas Bellin), 1744.
(Source: CEA, cb-13-1744).

de la famille, épousa Blaise Lagoanère, un autre des signataires. C'est pourquoi à la mort de Michel Daccarette, survenue en 1745, il est désigné comme un de ses héritiers. C'est qu'avec deux autres «*héritiers*», Jean-Baptiste Duplex Sylvain et Philippe Leneuf de Beaubassin, il acquérit les biens de son beau-père et administra ses affaires. Quant à Jean-Baptiste Duplex Sylvain, Michel Daccarette qui l'avait élevé est dit son beau-père et son oncle; «*beau-père*», parce qu'il avait épousé en secondes noces sa mère Catherine Gonillon, veuve en premières noces de Claude Duplex Sylvain; «*oncle*», parce qu'il avait épousé en premières noces Jeanne Gonillon, soeur de Catherine, la mère de Jean-Baptiste. Pour ce qui est de Philippe Leneuf de Beaubassin, il est dit lui aussi héritier parce qu'il avait épousé en 1743 Marie-Charlotte Daccarette, autre fille de Michel; il était le fils du gouverneur Michel Leneuf de la Vallière de Beaubassin.[5]

Nous n'avons pas la signature de Marie Daccarette qui, avec son père, donna son nom à la cloche, probablement parce qu'elle était trop jeune. Cela revient à dire qu'ils furent parrain et marraine de la cloche, car d'habitude c'était le parrain et la marraine qui choisissaient le nom des cloches.

Quant à savoir ce qu'est devenu cette cloche, je l'ignore complètement. C'est que je ne connais aucun autre document qui en fait mention.

La Guillaume-Charlotte

L'enregistrement de la bénédiction de la **Guillaume-Charlotte** se trouve aux Archives Nationales, Section Outre-Mer, G[1], vol. 407, Registre 1, fol. 60v. Il se lit comme suit:

> *BAPTÊME D'UNE CLOCHE. Ce premier jour du mois de Décembre mil sept cent quarante, moy, soussigné, commissaire, Supérieur, Grand Vicaire et curé de la Paroisse de Notre Dame des Anges de Louisbourg, aye donné la bénédiction à la cloche appartenant aux Pères Récollets de la Province de Bretagne, aumoniers pour le Roy, faisant les fonctions curiales dans l'Isle Royale, la nommère*[nt] *Guillaume Charlotte par Guillaume Delort, conseiller au Conseil L'espérance de l'Isle Royalle et Dame Marie Charlotte Delort épouse d'Ecuyer Pierre Paul*

5. Clarence-J. d'Entremont, **Histoire du Cap-Sable...**, Eunice, Louisiane, Hébert Publications, 1981, vol. 4, p. 1612.

Despiet, capitaine de compagnie de cette Isle, en foy de quoy nous avons signé le même jour et an que dessus.
Delort, Delort, Despiet, André Carrerot, Thérèse Gaultier, Carrerot
Frère Alexis Guillou R[eligieux] *R*[écollet] *P*[rêtre] *In*[digne]

Cette cloche, «*appartenant aux Pères Récollets*», il n'est pas dit à quoi elle devait servir ou à quel bâtiment elle était destinée. Le couvent Sainte-Claire des Récollets à Louisbourg avait déjà eu une cloche en 1724, **La cloche Marie-Joseph.** Elle en aura une autre, **La cloche Georges-Angélique**, en 1757.[6]

Le Père Alexis Guillou, qui ici, selon la coutume des Récollets, s'appelle «*Frère*», exerçait certaines des fonctions qui avaient été attribuées plus tôt au Père Zacharie Caradet. En 1740, il l'avait remplacé à Louisbourg, où il demeura jusqu'en 1745; ce fut en cette année que le Père Caradet passa en France, quand, pendant quelques mois, le Père Guillou devint curé attitré de Louisbourg. Il est déjà dit dans notre document «*curé de la Paroisse de Notre-Dame des Anges de Louisbourg*», mais le terme «*curé*» ici n'a pas tout-à-fait le sens qu'on lui donne aujourd'hui; il avait la «*cure*» ou le soin des âmes tout comme d'autres confrères, sans être à la tête de la paroisse, fonction qu'il assuma lors du départ du Père Guégot, curé proprement dit jusqu'alors.[7] Il agissait en même temps comme chaplain militaire et chaplain de l'hôpital.

Le nommé Guillaume Delort fut un des citoyens les plus riches de Louisbourg. Il achetait des marchandises de toute sorte et les revendait à un prix supérieur; il agit ainsi en particulier au sujet d'un certain nombre de goélettes. Il s'est marié deux fois, en 1711 à Françoise-Ovide Carrerot, fille de Pierre Carrerot, originaire de Bayonne, et de Marie Picq (Pitt), originaire d'Angleterre, veuve Charpentier, et, en secondes noces en 1717, à Marie-Charlotte Gautier, fille de Jean-Baptiste Gautier, de Québec, et de Marie Guyon Desprez, veuve de Sébastien Chancelier.

Marie-Charlotte Delort était sa fille. Elle épousa en 1739 Pierre Paul d'Espiet, qui sera fait chevalier de Saint-Louis en 1747.[8] C'est

---

6. C.-J. d'Entremont, «*Les cloches acadiennes*», op. cit., p. 28.

7. A.J.B. Johnston, **Religion in Life at Louisbourg 1713-1758**, McGill-Queen's University Press, Kingston and Montréal, 1984, p. 156.

8. C.-J. d'Entremont, **Histoire du Cap-Sable...**, op. cit., vol. 4, p. 1560-1561. - Ont été consultés aussi les vol. II, III et IV du **Dictionnaire biographique du Canada**, aux noms Carrerot, Daccarette et Duplex Sylvain.

lui évidemment qui signe «*Despiet*».

Quant à André Carrerot, fils cadet de Pierre Carrerot, il passa de Plaisance à l'île Royale vers 1714 et y fit l'exploitation de la pêche, surtout à La Baleine. Il s'est occupé de diverses transactions commerciales, affrètement, fournitures de bois, huile et autres marchandises. Il lui fut accordé un brevet d'écrivain principal du roi.

Thérèse Gaultier, écrit aussi Gautier, autre signataire, fille de J.-B. Gautier et de Marie Guyon Desprez, baptisée Marie-Thérèse, avait épousé Philippe Carrerot, fils aîné de Pierre Carrerot et de Marie Picq (Pitt), lequel fut fait prisonnier en 1745, lors de la prise de Louisbourg, et amené à Boston où il est décédé à la suite de ses blessures.

Tout comme pour la cloche **Marie-Michelle**, il n'y a rien pour nous dire ce que devint la cloche **Guillaume-Charlotte**.

NOTE NÉCROLOGIQUE

Joan Bourque-Campbell (1931-1992)

La communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse vient de perdre une généalogiste et historienne de premier ordre en la personne de Joan Bourque-Campbell décédée le 18 mars 1992, à Halifax. Née le 22 septembre 1931 Joan Pauline Bourque était la fille de Paul et de Cécile Bourque de Sainte-Anne-du-Ruisseau en Nouvelle-Écosse.

Ayant reçu son dégré «R.N.» du Nova Scotia Hospital en 1953, elle retourna par après aux études à l'université Dalhousie à Halifax où elle termina un bacc. ès Arts en 1981. Au cours des années qui suivirent, elle se consacra à l'étude de la généalogie et de l'histoire acadiennes.

Outre son implication au sein de la Genealogical Association of Nova Scotia, elle s'occupa également de la revue **The Nova Scotia Genealogist** dont elle fut la rédactrice de 1989 jusqu'à sa mort. C'est comme auteure toutefois qu'elle s'est le plus illustrée. Elle a publié une généalogie de la famille Bourque de Sainte-Anne-du-Ruisseau ainsi qu'une monographie historique de son village natal, en plus d'articles de revues parus dans le **Nova Scotia Historical Society** et la **Société historique acadienne**. Juste avant son décès, elle mettait les dernières touches à une étude généalogique des familles seigneuriales en Acadie.

DÉCOUVERTE D'UN JACOB BOURGEOIS À LA FERTÉ-GAUCHER CRITIQUES ET COMENTAIRES

F.-René Perron

Il est malaisé de faire admettre une nouveauté: nous l'avons constaté à propos de notre récente découverte en Brie d'un *Jacobus*, fils de Marguerite Bourgeois, et qui paraît bien avoir nombre de caractéristiques du pionnier acadien. Nous les avons déjà citées.[1]

Ce n'est d'ailleurs qu'une trouvaille parmi d'autres dans la même région, et l'on se reportera à notre article *À Bassevelle, des suites surprenantes*[2] et à nos diverses publications dans la revue des **Amitiés Acadiennes.**[3] Certains se sont enthousiasmés. Trop vite?

Plusieurs arguments ont été avancés pour mettre en doute la validité acadienne de l'acte du 21 janvier 1621 de Saint-Romain de La Ferté-Gaucher. Certains reprennent des notions déjà connues; d'autres vont beaucoup plus loin. À remarquer toutefois qu'aucun ne conteste le lieu-dit *La Verdure* près de Bassevelle, ni la présence de familles Bourgeois en cette contrée, ni la valeur historique de la

1. F.-René Perron, «*De Germain Doucet à Jacob Bourgeois*», **SHA**, vol. 22, no 4, (oct.-déc. 1991), p. 86-114.

2. F.-René Perron, «*Bourgeois et Doucet: À Bassevelle, des suites surprenantes*», **SHA**, vol. 23, no 1, (jan.-mars 1992), p. 27-46.

3. F.-René Perron, «*Germain Doucet/Jacob Bourgeois: Le mystère s'éclaircit*», **Amitiés Acadiennes**, no 58, (4e trimestre 1991), p. 4-7; F.-R. Perron, «*Si nous parlions de René Le Cocq et de Bassevelle*», **Amitiés Acadiennes**, no 59, (1er trimestre 1992), p. 7-9 et F.-R. Perron, «*À Bassevelle: retrouvailles avec René Le Cocq*», **Amitiés Acadiennes**, no 60, (2e trimestre 1992), p. 10-13.

Commanderie de l'Ordre de Malte sise à Coutran (Coutrans, anciennement Costram).

Forme de l'acte - Son ambiguïté

Nous aurions, certes, préféré trouver un acte classique dans sa forme, citant père et mère de façon indiscutable, et qui puisse être rattaché à la famille Doucet. Hélas, nous sommes assez loin du rêve.

L'acte est bizarre, apparemment unique sous cette forme dans le vieux registre paroissial. Nos lecteurs ont pu en voir la photocopie, et l'analyser comme nous l'avons fait nous-même depuis des mois. Nous confirmons que l'absence de prénom de la mère - lacune rencontrée bien des fois - se traduisait jadis par une naissance naturelle ou illégitime.

Nous n'avons pas, à ce jour, reçu de démenti en ce domaine. Nous avons même la confirmation du fait par un de nos correspondants, généalogiste réputé. Cet usage motivé sans doute par la discrétion, fait-il l'objet d'une loi religieuse? Nous l'ignorons, et souhaitons recevoir des précisions.

Pour nous, c'est bien cette absence du prénom de la mère (Marguerite Bourgeois) qui nous fait croire que l'enfant - sans aucun doute adultérin au vu de la rédaction de l'acte - a été élevé sous le patronyme Bourgeois. Notre expérience ne nous permet pas, toutefois, d'être absolu.

Cet adultère est pour nous une des **motivations du départ** vers la Nouvelle-France de ce néo-chirurgien, en position inconfortable vis-à-vis de ses *frères* et *soeurs* et non-héritier des biens de la famille Grandjehan. Nous restons persuadé que notre orphelin (?) était désigné dès son adolescence pour rallier l'Acadie, après formation à la chirurgie par les Magisters de Coutran, dont plusieurs sont mêlés aux actes paroissiaux de la famille (De Vert, Le Bouthillier, Soutain).

Une autorité devait y veiller. Quelle fut-elle? Razilly lui-même ne peut être écarté, même si à son décès (1636), *notre* Jacob n'avait que quinze ans. Là encore, le rôle de l'Ordre de Malte est à étudier de près.

Rappelons également que le parrain, Isaac Le Gendre, est le père du Procureur local, à qui il a dû, selon la coutume de *La Paulette*, céder sa charge. Son fils, Nicolas, est lié avec le Bailli de Véronges (quelques kilometres à l'est de La Ferté-Gaucher). Quant à la marraine, Nicolea de Beaufort, elle appartient aussi fort probablement à une famille de robins. (Voir plus loin).

On nous permettra de faire un rapprochement entre le parrain de Nicolas Denys, l'avocat Nicolas Le Gendre, avec l'homonyme de La Ferté-Gaucher. Ce n'est qu'une coïncidence, a priori.

Le métier de chirurgien

Nous avions pensé - et écrit - que ce métier de chirurgien était *peu courant*, ce qui nous a valu une contradiction formelle de la part d'un chirurgien célèbre. Pourtant, il nous semblait évident que les fractures, amputations, etc... dues à la guerre sur terre ou sur mer demandaient pour être soignées, une compétence toute autre que celle des figaros de village.

Nous ne chicanerons pas sur ce sujet, sauf à dire que c'était bien la première fois que nous rencontrions ce métier, inscrit en toutes lettres sur un registre paroissial. De plus, cette notion supplémentaire de *Magister* paraissait recouvrir une qualification **particulière**.

Nous retiendrons cependant que plusieurs des chirurgiens et magisters de Coutran *entourent* la famille de notre Jacob, et ce n'est certainement pas un hasard.

Le frère Robert Bourgeois

Il nous fut avancé que le tome 1 de l'**Inventaire des sources documentaires sur les Acadiens** (ouvrage du Centre d'études acadiennes) citait en sa page 425 un *Robert Bourgeois* comme signataire de la capitulation de Port-Royal de 1654. Ce Robert aurait été le frère de Jacob.

Vérification faite, on s'aperçoit que c'est une recopie de textes de Rameau de Saint-Père, qui écrit effectivement (page 312 de **Une colonie féodale en Amérique**) ce qui suit: *Ce Jacques Bourgeois, qui était chirurgien, faisait partie, ainsi que son frère Robert, du groupe d'immigrants amenés directement de France par d'Aulnay, vers 1640.*

Il était déjà plus que curieux que ce *frère Robert* n'apparaisse sur aucun recensenent de l'Acadie, et n'ait laissé aucun descendant sur place, alors que Rameau l'associe aux travaux de son *frère*, toujours dans le même ouvrage.

Or, ce signataire de l'acte de capitulation **n'a jamais existé.** Le Centre d'études acadiennes n'a fait que reprendre le texte de Rameau, sans vérifier.[4]

Le frère Pierre Grandjean

Un article de J.M. G...,[5] appuyé de la photocopie d'un acte notarié de novembre 1656, retrouvé par l'auteur aux Archives de Seine & Marne, laisse entendre au lecteur que *notre* Jacob, sous le nom de *Jacques Grandjean* qu'il aurait conservé, était présent au mariage de Pierre Grandjean (son frère ?) à cette date. L'acte retrouvé est en effet le contrat de mariage de celui-ci.

Sur cet acte, nous avons pu retrouver deux signatures rencontrées sur le registre paroissial de La Ferté-Gaucher, celles **d'un** Jacques Grandjean et **d'un** Nicolas Grandjean. Le Jacques Grandjean cité est celui qui est parrain, sous le prénom de Jacobus, d'une fille de Charles Lorphelin (que nous avions lu *Longelin* à tort) et de Marie Grandjean, en 1651. Le Nicolas Grandjean est le même que celui qui signe en 1650 un acte de baptême Muson (Buson ?), et est encore parrain en 1643 de Marguerite Muson, sans signer l'acte.[6]

Rappelons que nous avons cité (toujours sur cette page 100) **trois** Jacobus (ou Jacques) Grandjean et **deux** Nicolas Grandjean, en dehors bien entendu du *père* de notre Jacob. C'est assez dire que le Jacques Grandjean de 1656 n'est pas obligatoirement celui en qui nous voyons notre Jacob Bourgeois. Mais il convient de raisonner.

Si le *Pierre Grandjean* du mariage de 1656 est le frère de Jacques Grandjean, ce que nous pensons, tout comme l'auteur, il doit être aussi le frère de l'épouse Lorphelin, Marie Grandjean. Or, aucun Pierre, aucune Marie, ne figurent dans la lignée Nicolas Grandjean/ Marguerite Bourgeois. Une seule possibilité pour ce faire: leur naissance serait **antérieure à 1613**, année où débutent les actes de baptêmes de Saint-Romain.

On voit mal alors ce Pierre Grandjean, âgé d'au moins 40 ans, se faire assister de son tuteur pour son contrat de mariage.

Quels sont d'ailleurs les personnages présents à la rédaction de ce contrat? En dehors des trois Grandjean, Philippe Mirot, Robert

---

4. Voir *Capitulation de Port Royal*, 16 août 1654, Archives Nationales de France, Archives des Colonies, Série C11D, vol. 1, f. 96-99.

5. Jean-Marie Germe, *«Jacques Bourgeois, le pionnier de Beaubassin, était-il originaire de la Ferté-Gaucher en Seine et Marne»*, **Le Messager de l'Atlantique**, no 17, (avril 1992), p. 23-25.

6. F.-R. Perron, *«De Germain Doucet à Jacob Bourgeois»*, **op. cit.**, p. 100.

Mougin, Simon Couesnon *le Jeune* marchand drappier et père de l'épouse, Charles Lorphelin et Pierre Hoquelin, également marchand-drappier de Saint-Martin-des-Champs.

Aucun de ces noms ne figure sur les actes de la famille Grandjean/Bourgeois. Que sont devenus les De Vert, Macé, Bouthillier, Soutain, le Gendre, De Beaufort, etc..., sans parler des Bourgeois eux-mêmes? Aucun chirurgien, aucun robin sur ce contrat.

La seule possibilité de trancher parmi ces homonymes serait de découvrir des actes touchant les *frères* et *soeurs* (ou la mère) de *notre* Jacob Bourgeois. Là encore, lacune apparemment totale, à se demander même si la famille est demeurée à La Ferté-Gaucher.

Il conviendra de trouver d'autres preuves pour admettre la présence de Jacob Bourgeois vers 1650 à La Ferté-Gaucher.

Le Père Jacob va et vient entre la France et l'Acadie

Nous évoquerons maintenant un personnage quelque peu mythique, à propos de *Jacques* Bourgeois, et de la façon suivante:

> *Bourgeois, Jacques* (Jacob), *chirurgien, colonisateur, fondateur de Beaubassin, né entre 1618 et 1621 en France, probablement à Couperans-en-Brie* (Seine & Marne), *décédé à Port-Royal* (Annapolis-Royal, N.-É.) *en 1701; souche de la famille Bourgeois en Acadie.*[7]

Jusque là, pas grand'chose à reprendre, sauf à découvrir sur la carte ce *Couperans* inconnu en Seine & Marne, repris à l'évidence sur le testament d'Aulnay à propos de Germain Doucet. Mais voici la suite:

> *Avant de quitter la France, Bourgeois s'était engagé dans la profession médicale. Il vint à Port-Royal en 1642 avec 18 familles que le gouverneur Menou d'Aulnay emmena lors d'un de ses voyages. Son père, prénommé Jacques lui aussi, l'accompagnait. Il était officier militaire à Port-Royal, et le beau-frère de Germain Doucet, sieur de La Verdure, l'assistant d'Aulnay. En 1654, Sedgewick s'emparait de Port-Royal et,*

7. Clément Cormier, «*Jacques (Jacob) Bourgeois*», **Dictionnaire biographique du Canada**, vol. 11, de 1701 à 1740, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1969, p. 98.

comme aux termes de la capitulation les militaires devaient être rapatriés, Jacques Bourgeois l'aîné retourna en France alors que son fils demeura en Acadie où il devint l'ancêtre d'une nombreuse descendance.[8]

Nous avons peine à citer l'auteur de cette biographie, qui fut de son vivant un de nos meilleurs amis en Acadie, et qui oeuvra de façon exceptionnelle en faveur du peuple acadien. Mais il faut bien se rendre à l'évidence: ces lignes égarent le lecteur à plusieurs reprises. Tout d'abord, nous savons de source sûre que Jacob Bourgeois s'embarqua pour l'Acadie sur le *Saint-François* en mai 1641.[9] Le compte-rendu du voyage, dû à Nicolas Denys, ne mentionne aucune de ces *18 familles* soi-disant emmenées par d'Aulnay, pas plus que la présence d'un second Jacques (ou Jacob) Bourgeois sur le navire.

Exit donc ce *père* Bourgeois, tout comme le Frère Robert de Rameau de Saint-Père...

* * * * * * * *

Venons-en maintenant à des éléments susceptibles de confirmer ou d'infirmer nos raisonnements, que les spécialistes en Histoire et en Généalogie pourraient étudier.

Les De Beaufort

À deux reprises, les enfants de Nicolas Grandjehan et de Marguerite Bourgeois ont eu pour marraine une *De Beaufort* (Charola en 1615, Jacobus en 1621). Un lien entre ces deux familles est donc obligatoire — même s'il s'agit de marraines d'honneur, que l'identification de ces De Beaufort aiderait à expliciter.

Deux lieux-dits sont implantés en Brie champenoise:

- **Launoy-Beaufort**, tout près de La Ferté-Gaucher (la duchesse de Launoy, épouse de Charles de Bray, baptise son fils, François, à *Bassevelle* le 5 mai 1639.

---

8. **Ibid.**

9. *«Rapport du Saint-François»*, **Le Messager de l'Atlantique**, no 13, (avril 1991), p. 15 et J.-M. Germe, *«Départ de Jacques Bourgeois vers la Nouvelle-France (La Rochelle, le 7 mai 1641)»*, **Le Messager de l'Atlantique**, no 13, (avril 1991), p. 17-18.

- **Montmorency-Beaufort**, près de Chavanges (Aube), issu du duché De Beaufort créé en 1597 par Henri IV pour Gabrielle d'Estrées. *Montmorency* fut ajouté à Beaufort lors de l'acquisition par le Maréchal Montmorency-Luxembourg, sous le règne de Louis XIV. Ce village voisine avec Piney, patrie d'Isaac Pesseley, et un *Aulnay* qui n'a rien à voir avec le fief des Robin de La Tremblaye/Menou.

Il restait à savoir si ces De Beaufort de La Ferté-Gaucher pouvaient être liés aux Vendôme. Il semble bien que non. C'eût été trop beau! François de Bourbon-Vendôme, duc de Beaufort (un des fils de César) est né en 1616. Le futur frondeur et *Roi des Halles* ne peut donc être relié à Charola et Nicolea, marraines des enfants Grandjehan/Bourgeois.

Par contre, des *robins* portant aussi ce nom ont joué un rôle en Brie champenoise: nous songeons à ce notaire *De Beaufort*, signataire le 31 décembre 1639 du contrat de mariage entre Charles de La Tour et Marie Jacquelin. C'est encore lui qui signe la ratification par Hélène Lerminier mère de Marie Jacquelin le 18 février 1640. Pas de doute possible: ce De Beaufort a la confiance de La Tour, lié lui-même à Poutrincourt, Chevalier de Malte. Par Poutrincourt, on rejoint les Le Bouthillier, notamment Chavigny et Le Bouthillier de Rancé, la cour de France et le Comte de Soissons.

Or, un certain René Le Balleur *Sieur des Perrières*, sergent-major en la ville et le gouvernement de **Soissons**, signalé *allié dudit Sieur futur époux* (Ch. de La Tour) signe également le contrat de mariage.[10]

Curieusement, le parrain et la marraine de *notre* Jacob Bourgeois appartenaient donc tous deux au milieu des robins, ce qui appuie notre hypothèse d'un lien avec La Tour/Poutrincourt, etc...

Le capitaine Le Boeuf et la famille Poirier

Le long récit de Nicolas Denys sur le voyage du *Saint-François* de 1641 apporte des éclairages sur deux personnages: le capitaine du navire et un des soldats embarqués.

Le premier est dénommé Le Boeuf, et doit s'identifier avec Jacques Le Boeuf, déjà chargé par d'Aulnay en octobre 1637 de

10. Clarence-J. d'Entremont, **Histoire du Cap-Sable...**, vol. 2, Eunice, Louisiane, Hebert Publication, 1981, p. 548-549.

conduire le *Notre-Dame*. Le patronyme est certes répandu un peu partout, mais il est curieux que Jeanne Bourgeois épouse en janvier 1669 à La Ferté-Gaucher un certain *Étienne Le Boeuf* qualifié de cordonnier. L'épouse vit apparemment à la Commanderie de Choisy-en-Brie, et l'un des témoins est Nicolas Soutain *cousin germain*, de la famille du Maître-Chirurgien Pierre Soutain de Coutran. On sait que l'Ordre de Malte était *une véritable pépinière de capitaines* de navires. Coïncidence...

Le deuxième est le soldat *Jehan Poirier* dont tout laisse à croire qu'il est le père de Michel, un des pionniers de l'Acadie, comme le suggère d'ailleurs J.M. Germe.[11]

C'est à **Bassevelle**, à la ferme des Groseilliers, tout près de Salnove et de La Verdure, que résidait avant son départ pour la Nouvelle-France le tandem Médard Chouard dit *des Groseilliers* en généalogie, et son beau-frère Pierre-Esprit Radisson. Or, la mère de Médard Chouard s'appelait Marie Poirier. Jacob Bourgeois et Jehan Poirier se connaissaient-ils avant de s'embarquer sur le Saint-François? Cela nous paraît d'autant plus probable que des familles Bourgeois (dont un Jacobus, en 1586) résidaient à Bassevelle bien avant 1621. Et c'est dans la colonie Bourgeois de Beaubassin que l'on retrouve les premiers éléments de la famille Poirier acadienne.

En 1682, au baptême de Jean-Baptiste, fils de Michel Poirier, le parrain est précisément Jean-Baptiste Chouard, fils du Sieur des Groseilliers et de Marguerite Hayet, résidant lui-même aux Trois-Rivières (Québec). Ce nouveau rapprochement implique un lien Bourgeois/Poirier, dont le voyage en commun de 1641 n'est sans doute pas la seule raison.

Il est dommage que nous ne sachions pas si le soldat Jehan Poirier appartenait à la Compagnie de chevaux-légers du duc de Nevers, Charles de Gonzague/Mantoue, frère de la duchesse de Longueville (Coulommiers). Voici pourquoi, ci-dessous.

Le duc de Nevers et René de Menou

Le résumé de l'histoire de la Commanderie de Coutran (L'Huillier) nous a permis de connaître un certain Muson (Musson, Buson?) *de la Compagnie du Duc de Nevers* et dont la veuve fut victime d'un incendie dans sa ferme du Fresnoy en 1620, *le lendemain de la Pentecôte.*

---

11. J.-M. Germe, «*Le départ de Jehan Poirier en 1641*», **Le Messager de l'Atlantique**, no 13, (avril 1991), p. 19.

Plusieurs Muson peuvent être rattachés, on l'a vu, à des Grandjean de La Ferté-Gaucher. Mais que vient faire le duc de Nevers, Charles de Gonzague, dans cette affaire somme toute de peu d'importance?

En dehors du fait que Charles de Gonzague, héritier du duché de Mantoue, et ennemi acharné de Marie de Médicis, frère de la duchesse de Longueville, lié aux Bourbons/Soissons et aux Condé vice-rois de la Nouvelle-France, avait ses grandes entrées à la cour de France, un article de Michel Roux, président de Falaise-Acadie-Québec, nous apprend une nouvelle intéressante: René de Menou, père de Charles d'Aulnay, fut *gouverneur des deux enfants du Duc de Nevers...*[12]

Voilà qui confirme que des liens existaient bien **entre le Poitou et la Brie**, avec des conséquences importantes pour le recrutement des pionniers de l'Acadie. Nous le soupçonnions depuis longtemps, à travers un faisceau de coïncidences où **l'Ordre de Malte, la cour de France** avec les **maisons royales** truffées de gens à la solde de Richelieu, et les **Jésuites**, ont joué un rôle de première grandeur.

* * * * * * * *

Le tout est à vérifier de près, et d'abord à **approfondir**. Ce sera notre conclusion pour cet article, destiné avant tout aux chercheurs en Brie champenoise.

Notre Jacob Bourgeois, s'il n'est pas le pionnier de Port-Royal et de Beaubassin (une erreur de raisonnement est toujours possible!) a dû cotoyer d'assez près, à La Ferté-Gaucher et à Bassevelle, le *véritable* chirurgien d'Aulnay... Les historiens finiront bien par l'identifier. Nous le souhaitons tous.

Nous avons peut-être donné les premiers coups de pioche aux fondations de la maison Bourgeois. Venez nous apporter votre aide, amis chercheurs, et surtout, *ne tirez pas trop sur le pianiste*. Il a fait ce qu'il a pu, avec ses moyens.

---

12. M. Roux, «*René de Menou de Charnisay - Un maître en hippologie et hippotechnie*», **Le Messager de l'Atlantique**, no 14, (juillet 1991), p. 20.

DOCUMENT: SOEUR MARIE-LÉONIE ET PLACIDE GAUDET

Père Anselme Chiasson

Notre premier historien et généalogiste acadien, Placide Gaudet, qui était né le 19 novembre 1850, fut du nombre des premiers élèves du collège Saint-Joseph de Memramcook en 1864. À la fin de son cours classique, où il fut un élève brillant, il entra au Grand séminaire de Montréal en août 1873 afin de faire ses études théologiques pour devenir prêtre. «*J'ai porté la soutane du 15 août 1873 au 20 août 1875*», écrit-il à M. Édouard Richard le 10 avril 1896.[1]

La maladie le força de quitter le séminaire au début de décembre 1874 et son évêque, Mgr John Sweeny, lui conseilla, pour rétablir sa santé, de prendre une année de repos au presbytère de Barachois (N.-B.), où il continuera de porter la soutane.

Mais dès le mois de février 1875, dans une lettre à sa mère, il laisse planer un doute sur sa vocation et insiste sur son devoir filial de subvenir aux besoins matériels de celle qui avait fait de si grands sacrifices pour lui permettre de faire son cours classique.

Sa mère dut faire part de cette lettre et de son inquiétude à Mère Marie-Léonie arrivée à Memramcook l'année précédente. Et celle-ci écrit la lettre suivante à Placide:

1. Lettre de P. Gaudet à É. Richard, le 10 avril 1896, Collège Ste-Anne, Church Point, N.S., Fonds Placide Gaudet, Centre d'études acadiennes, Université de Moncton, (ci-après CEA), 1-65-21. Édouard Richard est l'auteur de **Acadia, Missing Links of a Lost Chapter in American History**, en 2 volumes.

Monsieur,

Le vif intérêt que je porte à votre excellente Mère m'engage aujourd'hui à vous adresser quelques lignes sur un sujet aussi important que délicat, la vocation. Votre bonne Mère et moi ne cessons de conjurer Dieu qu'il ne vous abandonne point à l'heure de la tentation et qu'il vous rende fidèle à sa grâce et elle me charge de vous conjurer de recourir vous-même à Marie, la Consolatrice des affligés, la force des faibles, d'invoquer votre Ange Gardien pour qu'il vous protège tout particulièrement dans cette situation critique. Permettez-moi de vous rappeler un avis de St Liguori à ceux qui se trouvent dans cette pénible position, de bien faire attention en priant de ne pas dire: ***Seigneur, éclairez-moi sur ce que je dois faire,*** *parce que Dieu vous a déjà donné cette lumilère en vous appelant à lui; mais de dire:* ***Seigneur, puisque vous m'avez appelé, donnez-moi la force de persévérer.*** *Voici un fait que rapporte St Liguori à ce sujet: Un jeune homme fut appelé par Dieu à l'état religieux. Son directeur approuva sa vocation et il se consacra à Dieu. Ses parents firent si bien qu'ils le contraignirent d'aller dans un autre lieu pour examiner sa vocation; mais au lieu de retourner à l'endroit d'où il était sorti, il se rendit chez ses parents, au grand détriment de sa vocation. Saint Liguori lui ayant demandé comment il avait pu commettre cette erreur, il répondit qu'il avait prié Dieu de lui donner sa lumière en lui disant:* ***Parlez, Seigneur, votre serviteur vous écoute,*** *et qu'ensuite il avait résolu de s'en retourner chez lui.* ***O mon fils!*** *répondit St Liguori,* ***vous vous êtes trompé dans votre prière, votre vocation certaine et confirmée par tant de signes. Vous ne deviez pas dire: Parlez, Seigneur, parce que Dieu vous avait déjà parlé, mais confirmez, ô Dieu, ce que vous avez opéré en moi; Seigneur, donnez-moi la force de suivre votre sainte volonté, que déjà vous m'avez révélée.*** *Vous avez négligé cette prière, et c'est ce qui vous a fait perdre votre vocation. Avec St Liguori, je vous dirai:* ***Puisse la disgrâce de cet infortuné vous préserver d'un tel malheur.*** *Peut-être le découragement causé par votre amour filial vient-il se joindre à la tentation; si c'est le cas, je regrette de ne l'avoir pas su lors de votre visite à votre bonne Mère, car je vous aurais rassuré. Votre excellente Mère, par son dévouement aux oeuvres du bon, noble et généreux Père Lefèbvre s'est assuré un avenir heureux pour ses vieux jours; le Père Lefèbvre a un coeur trop grand pour se laisser surpasser en générosité et à notre arrivée ici, votre bonne Mère n'a pas été oubliée. Enfin, votre bonne Mère me charge de*

vous dire de lui envoyer la liste de ce qu'il vous faut, la Providence lui fournit aujourd'hui les moyens de subvenir à vos besoins sans qu'elle en souffre le moins du monde et joignez à cette liste une lettre tendre et affectueuse à votre bonne Mère dans la quelle la promesse de ne faire aucune démarche sans la voir et en parler; j'ose espérer encore plus que cela, la promesse d'être inviolablement attaché à votre vocation vienne lui faire oublier les heures d'angoisse que la nouvelle contraire lui a fait éprouver.

Votre toute dévouée en J.C.
Sr Marie Léonie[2]

Cette lettre n'eut pas l'heur de plaire au jeune seminariste. Voici sa réponse, un peu cavalière, dont il a gardé une copie dans ses papiers:[3]

Barachois, près de Shédiac
St Valentin, 14 février 1875

À la Rév^de Soeur Marie Léonie
Supérieure des Marianistes

Ma Révérende Soeur,

Je viens de recevoir votre charmante lettre qui contient de magnifiques réflexions concernant l'état religieux et je vous en remercie bien cordialement.

Jusqu'à présent je n'avais jamais su que les personnes du sexe eussent le droit de décider la vocation d'un jeune homme. Mais, je vois que j'étais dans l'erreur, car d'après ce que vous me dites sur votre aimable missive, vous avez l'air de vouloir diriger ma conscience et vous allez jusqu'à me dire que j'ai perdu ma vocation. Veuillez, ma Révérende Soeur, recevoir mes plus affectueux remerciements pour un compliment aussi flatteur qu'inutile.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect Ma Révérende Soeur,

Votre très humble Serviteur,

Placide Gaudet, Eccl.

2. Fonds Placide Gaudet, CEA, 1-64-1.
3. Ibid.

Dans la même lettre à M. Édouard Richard, citée plus haut, il continue: «... *à la mi-mars 1875... je fus appelé au Collège St-Joseph pour remplacer un professeur... Au mois d'août je laissai la soutane, sur l'avis de mon évêque, vu que ma santé ne s'était pas améliorée...*».

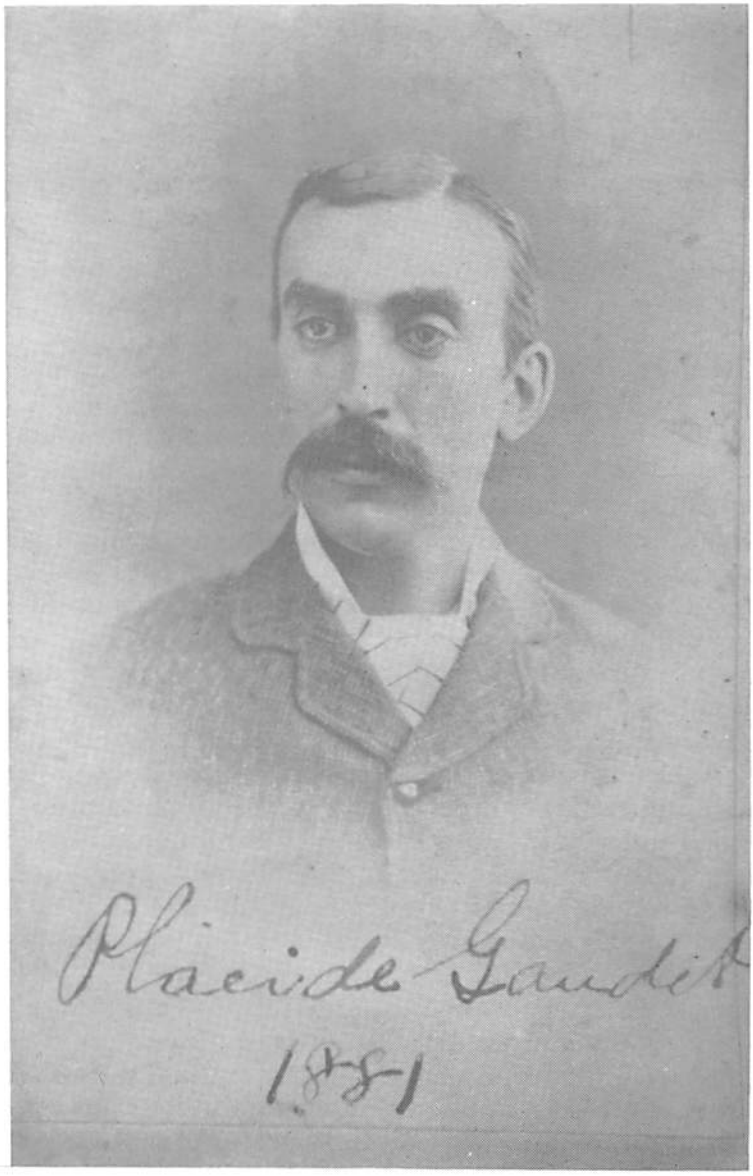

Placide Gaudet en 1881 (Source: CEA, PB1-272d)

COMPTE RENDU

Naomi E.S. Griffiths, The Contexts of Acadian History 1686-1784, Montreal, McGill-Queen's Press, 1992, 137 p., 19,95$

L'ouvrage publié pour la Chaire d'études canadiennes de l'université Mount Allison par McGill-Queen's Press reproduit le texte des quatre conférences prononcées par la professeure Naomi Griffiths à la Chaire Winthrop Pickard Bell durant l'année académique 1988-1989. Cette publication a la qualité et les défauts du genre. Une conférence si elle met en vedette les qualités d'un discours disert n'échappe pas, une fois publiée, à l'oeil de la critique. Dans le cas présent, la publication par son contenu et sa présentation laisse le lecteur insatisfait.

Quatre étapes marquantes de la vie des colons de la baie Française sont présentées dans le volume. La création de sites d'établissements permanents au cours du 17e siècle, la vie acadienne dans la première moitié du 18e siècle, la déportation des années 1755 à 1763 et le retour des exilés jusqu'à la création de la colonie du Nouveau-Brunswick en 1784 sont les thèmes couverts par l'ouvrage. L'auteur démontre que les colons qui s'établissent sur les terres de marais de la baie Française (Fundy) intègrent avec succès leur vécu européen avec les nouvelles conditions de vie sur le continent nord-américain. Ces Français deviennent en l'espace de quelques générations des Acadiens qui, loin de vivre en vase clos comme l'ont prétendu des historiens et sociologues, maintiennent des contacts soutenus aux niveaux économique, politique et social tout aussi bien avec leurs voisins des colonies américaines qu'avec les autochtones. Ces relations variées témoignent de l'existence d'un peuple ayant acquis ses caractéristiques identitaires suite à l'intégration d'influences étrangères.

Trois causes expliquent, selon Griffiths, l'émergence de cette identité. L'encadrement assuré par les structures de la vie familiale donnent des assises politiques, sociales et économiques aux différentes communautés acadiennes. En deuxième lieu, les gouvernements qui accueillent les exilés acadiens semblent les traiter comme un groupe différent car ils leur accordent un traitement spécial sous formes soit d'assistance sociale, d'une pension ou d'un octroi de terres. Cette attitude confirme et renforce chez les Acadiens la perception de leur caractère distinct. Enfin, l'échec de la politique de destruction de la communauté acadienne initiée par le lieutenant-gouverneur Lawrence en 1755 *provided the Acadians with one of the foundations of their unique identity in the centuries to come* (p. 127). Somme toute, la notion de peuple frontière peut servir de clé pour comprendre l'expérience acadienne aux 17e et 18e siècles.

L'ouvrage reprend essentiellement les interprétations développées par l'A. dans ses publications antérieures notamment dans **The Acadians of the Maritimes: Creation of a People** publié en 1973 et dans des articles parus dans les revues **Acadiensis** et **Histoire sociale.** Trop souvent le propos de l'auteur se limite uniquement à présenter un résumé sommaire de certaines études dont les conclusions et la méthodologie pourrait intéresser les chercheurs en histoire acadienne sans pour autant en vérifier la justesse de l'application. Cette pratique, en faisant ressortir le caractère discursif du propos, donne l'impression que l'exercice se résume à faire état des connaissances historiographiques de l'auteur. Ainsi la référence aux travaux de l'historien Allen Greer sur la Nouvelle-France (p. 27) ne sert qu'à signifier que ses conclusions ne peuvent s'appliquer au contexte acadien; la discussion sur la démographie acadienne aux pages 85 et 86 n'apportent rien de concluant.

Griffiths qui avait promis, il y a près de vingt ans, la publication d'une synthèse en trois volumes sur l'histoire acadienne intègre peu, quand on connaît son intérêt pour la question, les questions féministes dans le présent ouvrage. Les textes des quatre conférences négligent à certains moments le dynamisme de la recherche acadienne récente qui vise à élargir le champ des connaissances et jeter des regards différents sur la société actuelle et son passé. Ainsi l'image de la complexité du groupe acadien prend une toute autre dimension suite aux travaux de l'historien Paul Surette qui situent les épisodes de la déportation comme suscitant des actes de résistance de la part d'Acadiens. Il en est de même des études juridiques qui, en soulignant la question des droits des Acadiens, étudient leur application aux 17e et 18e siècles.

L'appareillage scientifique est assez complet. Des cartes géographiques compilées par le géographe Larry McCann qui, s'inspirant de **l'Atlas historique du Canada**, situent les aires de peuplement des Acadiens et les lieux de déplacement suite aux épisodes de leur déportation. Cependant, il faut regretter l'absence de liens dynamiques entre la carte sur le peuplement de 1604 à 1710 (p. 18) où est utilisée la toponymie française des noms de lieux comme Pigiguit, Cobequit et Chipoudie tandis que dans le texte on retrouve les toponymes anglais: Piziquid, Cobequid, Shepody etc (p. 51). Des références infra-paginales, une bibliographie et un index complètent l'appareillage scientifique.

Le lecteur est toutefois déçu du travail d'édition et de correction de la part de l'auteure et de la maison McGill-Queen's Press. Des erreurs, des coquilles laissent croire à un travail fait à la hâte. Le texte contient de nombreuses erreurs d'épellation de noms d'endroits et de personnes: Edmonston pour Edmundston (p. xv); Françoise Perrot pour François Perrot (p. 88); Jonathon Belcher pour Jonathan Belcher (p. 93); CORE pour le parti Confederation of Regions (CoR) (p. 128) etc . Des erreurs factuelles, Alaric Faulkner est considéré comme deux auteurs (p. 29), et historiques induisent le lecteur en erreur: 4 juillet 1744 au lieu de 4 juillet 1755 (p. 89). De plus de nombreuses indications bibliographiques sont fautives, notamment les dates de publication des ouvrages cités à la note 34 page 74 et à la note 41 page 76.

Somme toute, le lecteur intéressé par les deux premiers siècles de l'histoire acadienne y trouve une présentation des travaux antérieurs de la professeure Griffiths dont la synthèse promise depuis près de 20 ans se fait encore attendre. Cependant le manque de soins apportés à la présentation et à la révision du texte agacent le lecteur averti en plus d'induire en erreur ceux qui désirent accroître leurs connaissances sur le sujet.

Jean Daigle
Université de Moncton

Membres du conseil d'administration de la SHA élus le 21 mai 1992:
1ère rangée de gauche à droite: Évangéline Roy, Donald Cormier, Léone Boudreau-Nelson, Honoré Bourque
2e rangée de gauche à droite: Lewis LeBlanc, P. Anselme Chiasson, Rose-Alma Mallet, Alonzo LeBlanc, Edmond Babineau, Léona Cormier et R.-Gilles LeBlanc. Absents: Oscar Duguay, Bernard LeBlanc et Edgar Léger.

ANCIENS CAHIERS DISPONIBLES

CHERCHEURS**ÉTUDIANTS**PROFESSEURS

Complétez votre collection!

Comme il n'existe plus de collection complète, l'exécutif de la Société a décidé de vendre à prix d'aubaine les anciens numéros des Cahiers.

Pour commander les numéros qui manquent à votre collection, utilisez le bon de commande qui se trouve ci-dessous en ayant soin d'y joindre un chèque ou un mandat pour le montant requis.

Secrétaire, **Société historique acadienne**
Case postale 2363, Succursale "A"
Moncton, N.-B., E1C 8J3.

Indiquez les numéros que vous désirez

Cahiers ordinaires ..... (5.00$ chacun)+

Vol 1 no 1*, 2*, 3*, 4*
Vol 2 no 10(20)*
Vol 4 no 1(31)*, 2(32)*, 3(33)*
Vol 5 no 4(44)*, 5(45)*
Vol 6 no 2, 3, 4
Vol 7 no 1, 2, 3, 4
Vol 8 no 1, 2, 3, 4
Vol 9 no 1, 4
Vol 10 no 1, 2, 3, 4
Vol 11 no 4
Vol 12 no 1, 2, 3, 4
Vol 13 no 1, 2, 3, 4
Vol 14 no 1, 2, 3, 4
Vol 15 no 1, 4
Vol 16 no 2
Vol 17 no 1, 2, 3, 4
Vol 18 no 1, 2, 3, 4
Vol 19 no 3, 4
Vol 20 no 1, 2, 3, 4
Vol 21 no 1, 4
Vol 22 no 1, 4
Vol 23 no 1

Cahiers spéciaux:

Vol 9 nos 2-3 (index)	(7.50$)
Vol 11 nos 1-2-3 (Voyages Mgr Plessis)	(15.00$)
Vol 15 nos 2-3 (Généalogie)	(7.50$)
Vol 16 nos 3-4 (Dièreville)	(10.00$)
Vol 19 nos 1-2 (Aboiteaux)	(8.00$)
Vol 21 nos 2-3 (Révolution et Réaction)	(10.00$)
Vol 22 nos 2-3 (Chezzetcook)	(10.00$)

Paiement joint $_____ + 10% pour couvrir les frais de poste.

Nom _____

Adresse _____

_____

Province _____ **Code postal** _____

+Tous les numéros épuisés des Cahiers sont disponibles en photocopies à .25$ la page. Prière de communiquer avec la SHA pour plus de détails.
*Anciens numéros indicateurs des Cahiers.

la société
historique
acadienne